



Assemblée générale

Cinquante et unième session

9^e séance plénière

Mercredi 25 septembre 1996, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Allocution de M. Alija Izetbegović, Président de la République de Bosnie-Herzégovine

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République de Bosnie-Herzégovine.

M. Alija Izetbegović, Président de la République de Bosnie-Herzégovine, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur d'accueillir à l'Organisation des Nations Unies S. E. M. Alija Izetbegović, Président de la République de Bosnie-Herzégovine, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Izetbegović (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous saluer et vous souhaiter un mandat couronné de succès en tant que Président de la présente session de l'Assemblée générale. Je suis également heureux de vous informer que je viens aujourd'hui de Bosnie où les massacres ont cessé. Je prononce cette déclaration avec une vive satisfaction.

Je vais maintenant passer à un volet moins optimiste de mon allocution. Dans l'avion qui m'emmenait avant-hier vers New York, j'ai lu un article publié dans un journal

américain bien connu qui traitait de la fourniture d'armes à l'armée bosniaque durant la guerre. L'auteur de l'article ne le disait pas de façon explicite mais sous-entendait que tout ce qui était musulman avait un relent de terrorisme. Pour lui, il semble qu'il suffise d'avoir un nom musulman ou de porter une barbe pour être suspect. L'auteur mentionnait également certaines personnes. La seule chose dont elles étaient coupables est qu'elles avaient aidé l'armée bosniaque à se procurer certaines armes durant la guerre. Aujourd'hui, il y a plus d'un milliard de musulmans dans le monde. Je ne sais pas qui a intérêt, dans ce genre d'article ou des articles similaires, à les pousser vers les extrémistes.

Notre peuple et notre pays ont connu l'enfer. Le monde jugeait qu'il avait le droit d'imposer un embargo sur les armements; nous pensions que nous avions le droit à la légitime défense. Dans la concurrence entre ces deux droits, nous pensions, et nous pensons toujours, que notre droit avait la préséance. C'est pour cette raison que je ne vais pas présenter d'excuses à qui que ce soit pour avoir fait tout ce qui était possible pour obtenir des armes afin de survivre. Au contraire, je rends hommage à tous les peuples courageux et j'exprime ma gratitude à tous les pays amis qui nous ont aidés durant la guerre. Cette page de notre histoire est tournée et nous en écrivons une nouvelle, celle de la paix. Je remercie les États-Unis d'Amérique d'avoir lancé l'initiative en faveur de la paix et d'avoir fait des efforts avec d'autres pays afin de consolider cette paix fragile et complexe.

Nous sommes un petit pays, et nous devons mener une politique honnête et ouverte. La diplomatie du secret, le double jeu sont des privilèges des puissants. À cet égard et pour bien d'autres raisons — comme l'article mentionné —, je voudrais redire certains faits et réitérer nos objectifs.

La Bosnie-Herzégovine n'est possible que comme État démocratique constitué de trois nations égales et de citoyens libres. Nous acceptons cette disposition fondamentale de l'Accord de paix de Dayton avec toutes ses conséquences. C'est-à-dire la formule bien connue : un État, deux entités, trois nations.

On estime souvent que l'Accord de Dayton n'est pas suffisant. C'est une bonne chose car il a mis un terme aux massacres en Bosnie-Herzégovine et parce qu'il n'existe pas de meilleur plan. Sa principale lacune vient, non pas du plan proprement dit, mais de sa mise en oeuvre. Tous les aspects négatifs de l'Accord pourraient être améliorés si tout était pleinement et strictement mis en oeuvre. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Selon les dispositions de l'Accord, «Herceg-Bosna» mis en place en tant qu'État parallèle durant la guerre, devrait cesser d'exister. Mais il existe toujours et entrave l'édification de la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

L'Accord de paix de Dayton prévoit que la seconde entité, la Republika Srpska, doit faciliter le retour dans leurs foyers de plus d'un demi-million de Bosniaques et de Croates qui ont été expulsés. Ceci ne se fait pas; au contraire, les expulsions continuent.

D'une manière générale, le problème que pose l'Accord de paix de Dayton réside dans son application sélective, c'est-à-dire partielle. Les Serbes, par exemple, apprécient le paragraphe 2 de l'annexe 4, qui mentionne la Republika Srpska, mais ils n'aiment pas l'annexe 7, qui exige le retour des expulsés. Ils acceptent la première disposition et rejettent la seconde. Le monde, et surtout les membres du Groupe de contact, doivent leur dire explicitement que l'Accord de Dayton est un tout. S'il n'y a pas de retour des personnes expulsées, il n'y a pas de Republika Srpska. Sinon, l'Accord de Dayton, injustice petite et supportable, deviendra une injustice énorme et intolérable — et une injustice intolérable conduit à de nouveaux conflits.

Les dispositions de l'Accord de Dayton stipulent que les droits de l'homme doivent être respectés, mais, néanmoins, les droits de l'homme sont plus ou moins violés partout dans le territoire.

Les élections de septembre et la campagne préélectorale ont permis de la vérifier très effectivement. À cet égard, les conditions sont particulièrement mauvaises sur le territoire de la Republika Srpska. Pour les personnes de la Fédération, la liberté de mouvement n'a existé ni avant ni au cours des élections, ou cette liberté était très réduite; et seuls les partis politiques serbes pouvaient agir. De plus, les bureaux électoraux qui enregistraient les électeurs et compaient les bulletins se composaient dans tous les cas d'une seule nation, et très souvent d'un seul parti.

S'agissant de la liberté d'information, des progrès importants n'ont été accomplis que dans le territoire du Gouvernement bosniaque légal, où l'on trouve un grand nombre de journaux et de magazines indépendants, 40 stations de radio et 12 chaînes de télévision. Au cours des 50 derniers jours de la période préélectorale, le parti au pouvoir n'a disposé que d'un dixième du temps disponible alloué aux heures de grande audience sur la chaîne de télévision d'État, Télévision de Bosnie-Herzégovine, de 20 heures à minuit, tandis que les partis d'opposition disposaient des neuf dixièmes du temps alloué. Le Gouvernement a également accordé une autorisation préliminaire au Réseau de diffusion ouvert et se tient prêt à prolonger cette autorisation à condition que ce réseau couvre l'ensemble du territoire de la Bosnie Herzégovine et soit ouvert à toutes les tendances politiques de gauche et de droite.

La question de Brcko sera résolue par le Médiateur principal, M. Roberts Owen, un Américain, puisque la partie serbe n'assiste pas aux réunions de la Commission d'arbitrage. Les deux parties ont présenté leurs arguments. Je voudrais souligner que, lors de sa prise de décisions, le Médiateur ne sera pas entièrement libre. Il est lié par le respect des principes de légalité et d'équité tels qu'ils sont explicitement énoncés à l'article V de l'annexe 2 de l'Accord de Dayton.

Je voudrais terminer cette brève analyse de l'application de l'Accord de Dayton en rappelant que les principaux criminels de guerre, Karadzic et Mladic, sont toujours en liberté, en dépit de Dayton, en dépit des ordres du Tribunal de La Haye et en dépit de ce qu'exige la plus élémentaire des justices.

Nous voudrions proclamer le principe de la réconciliation des peuples et des nations. Il s'agit d'une nécessité pour la Bosnie. Personne ici ne défend l'idée de la culpabilité collective d'une nation. La culpabilité est toujours individuelle, quel que soit le nombre des coupables. Mais pour que le peuple soit absous et que la route vers la

réconciliation soit ouverte, les criminels doivent être punis. C'est la raison pour laquelle a été créé à La Haye le Tribunal international, mais, comme chacun le sait, ni le Procureur, ni le Président du Tribunal ne sont satisfaits de l'attitude de la communauté internationale. En vain, à plusieurs reprises, ils ont inculpé les coupables et envoyé des mandats d'arrêt. Même sur la question des crimes de guerre, le monde est en quête d'une solution modérée et indolore. Lorsqu'il s'agit de crimes de guerre, comme ceux commis en Bosnie-Herzégovine, le moindre compromis est une honteuse trahison de la justice. Les criminels de guerre impunis continueront d'empoisonner le monde et de discréditer ses institutions.

Certaines personnes en Europe, et aux États-Unis également se demandent si, après tout ce qui s'est passé, la Bosnie-Herzégovine est possible. Ces personnes soit ne connaissent pas les faits, soit sont moralement corrompues. Elles ignorent que sur le territoire de l'entité serbe, plus d'un million d'individus, 40 % de la population autochtone d'avant guerre de la Bosnie-Herzégovine, ont été soit tués, soit expulsés, mais cette réalité les indiffère totalement. Ma réponse est que si le génocide impuni est possible, alors la Bosnie-Herzégovine n'est pas possible.

La vraie question n'est pas de savoir si les peuples peuvent vivre ensemble, elle est plus concrète et plus directe : Une nation plus grande a-t-elle le droit d'expulser une nation plus petite, puis sous le couvert du slogan « nous ne pouvons vivre ensemble », d'usurper ses biens et d'exiger que ces violations soient méconnues et légalisées? C'est ainsi que la question « la Bosnie-Herzégovine est-elle possible? » doit être formulée. Et pour les personnes qui ont un sens des principes et de la morale, la réponse est claire.

Enfin, que doit faire le futur Gouvernement de Bosnie-Herzégovine en ce moment critique et historique pour la Bosnie-Herzégovine? Il doit, selon moi, être un gouvernement le plus représentatif possible, composé de tous les protagonistes politiques pertinents, conformément aux résultats des élections, y compris de ceux de l'opposition des deux entités. Il doit ensuite proclamer que son programme se compose d'au moins trois points. D'abord, il doit exiger de tous les signataires de l'Accord de paix de Dayton que l'Accord soit pleinement et correctement appliqué. Actuellement, tous les protagonistes qui existent au plan national comme au plan international, expriment leur soutien, tout au moins verbalement, à cet Accord. Le Gouvernement doit les prendre au mot. À cet égard, une pression internationale sera nécessaire pendant longtemps.

Deuxièmement, le Gouvernement doit proclamer la réconciliation des peuples et des nations en posant comme condition que les criminels de guerre doivent vigoureusement être poursuivis. Et, troisièmement, le Gouvernement doit assurer la liberté des médias en tant que moyen de panser les plaies du pays. Les médias ont commencé la guerre il y a plusieurs années, avec une haine sans précédent. Les médias peuvent exercer la même influence pour renforcer la paix en encourageant la tolérance et la compréhension entre les peuples. La radio et la télévision d'État ont été un exemple approprié au cours de la campagne électorale. La chaîne de diffusion ouverte pourrait également y contribuer si elle s'ouvre à toutes les idées et à toutes les tendances politiques et si elle est réglementée par le Parlement.

Ce programme ne peut être accompli par le Gouvernement seul. La Bosnie-Herzégovine est encore en convalescence et a besoin du support mondial. La présence de forces militaires internationales sera indispensable pendant une période limitée mais l'assistance économique sera nécessaire pendant plus longtemps.

Avant de terminer, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'Organisation des Nations Unies. Nous soutenons la réforme du système des Nations Unies. Les changements sont nécessaires non seulement dans l'Organisation mais dans sa psychologie également, si je puis dire. La réforme du Conseil de sécurité est également nécessaire, conformément aux changements intervenus dans le monde et afin de générer une attitude nouvelle vis-à-vis des obligations. L'Organisation des Nations ne doit pas accepter des obligations qu'elle ne peut pas assumer. Cela n'est pas acceptable. Mon peuple a payé un prix infiniment cher pour cette irresponsabilité.

La « zone de sécurité » de Srebrenica et ses 8 000 victimes innocentes et plus ne sont pas le seul exemple de cette attitude incompréhensible, mais l'exemple le plus grave. Nous ne savons pas qui est responsable, mais les réformes que nous cherchons à adopter garantiront que cela ne se reproduira plus jamais.

Hier, dans ce même édifice, j'ai signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous sommes un petit pays, et ma signature sur ce traité n'a pas grande importance. Néanmoins, nous voulons participer, ne serait-ce que symboliquement, à tout ce qui est constructif. Un jour, la Bosnie-Herzégovine, par le truchement de son représentant, signera un traité sur l'élimination du terro-

risme, et un autre jour, un traité sur la lutte contre les stupéfiants et le crime organisé. J'espère qu'à l'avenir la Bosnie-Herzégovine s'associera à toute activité destinée à lutter contre le mal, et qu'elle repoussera sans cesse les limites en direction du bien et vers un monde meilleur et plus sûr.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Bosnie-Herzégovine de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Alija Izetbegović, Président de la République de Bosnie-Herzégovine, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Ce matin, le premier orateur au titre du débat général sera S. E. l'Honorable Asterio R. Takesy, Secrétaire aux affaires extérieures des États fédérés de Micronésie.

M. Takesy (États fédérés de Micronésie) (*interprétation de l'anglais*) : Une fois de plus, j'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale en ma qualité de Secrétaire aux affaires extérieures du Gouvernement des États fédérés de Micronésie.

Je tiens d'abord à remercier l'ancien Président, S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, de la manière clairvoyante et compétente dont il a dirigé l'Assemblée générale lors de son historique cinquantième session.

Comme toujours, nous acclamons le dévouement inlassable du Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali qui — nous avons pu le voir depuis notre entrée à l'ONU — s'est attaché sans relâche à faire de l'Organisation un instrument plus efficace pour l'amélioration de nos vies.

Le peuple de mon pays est particulièrement heureux, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de l'Assemblée pendant cette cruciale cinquante et unième session. L'année dernière, nous avons célébré le cinquantième anniversaire de l'ONU et nous avons fait le bilan des réalisations de son premier demi-siècle d'existence. Maintenant, nous commençons sérieusement à mettre en oeuvre les engagements que nous avons pris à l'égard de l'avenir de cette organisation et du monde. Personne d'autre que vous n'a probablement joué un rôle aussi déterminant ou efficace à la direction de la communauté mondiale ces dernières

années dans la recherche difficile d'un terrain de compromis, en particulier sur des questions relatives au développement écologiquement durable. Nous sommes encouragés par vos réalisations passées et nous vous sommes reconnaissants de votre volonté de vous engager encore plus avant en votre qualité de Président de la session actuelle.

C'est une année de profonde réflexion pour le peuple des États fédérés de Micronésie. Dix années se sont écoulées depuis que nous avons émergé du système de tutelle de l'ONU et cinq depuis que nous avons pris notre place à l'ONU en tant qu'État Membre. Pendant ces années, nous avons travaillé dur pour renforcer notre capacité de contribuer, même en qualité de petit État insulaire éloigné, à l'avancement de nos objectifs communs. Malgré des ressources extrêmement limitées, en termes de personnel et de financement, nous avons accordé une priorité élevée à notre participation aux activités de l'ONU et à la satisfaction de nos engagements financiers envers cette organisation. Nous restons fermement convaincus que cette priorité n'a pas été mal placée.

À l'époque où nous sommes entrés à l'ONU, l'attention du monde était concentrée sur les aspects mondiaux de la protection de l'environnement et sur l'interaction nécessaire entre l'environnement et le développement, les deux thèmes des travaux historiques du Sommet de la Terre tenu à Rio en juin 1992. Grâce en grande partie à vous, Monsieur le Président, cette Conférence décisive des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) nous a donné le programme Action 21 et ses mécanismes associés. Depuis, beaucoup a été réalisé grâce au travail d'un grand nombre d'institutions et d'individus, tels que la Commission du développement durable et le Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et du développement durable, M. Nitin Desai. Nous attendons avec impatience la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue pour l'an prochain qui examinera les progrès réalisés pendant les cinq années qui ont suivi la CNUED et pour évaluer l'efficacité des institutions qui se sont développées dans ce cadre.

Dans le cas des États fédérés de Micronésie, ce mouvement tombait à point nommé. Au moment même où notre processus interne de développement commençait pour de bon, nous nous sommes inspirés d'Action 21 en matière de durabilité et d'intégration de la protection de l'environnement et du développement. Peu de temps après, à la Conférence de la Barbade, dont la tenue avait été demandée par la CNUED, nous avons participé à l'analyse des obstacles au développement auxquels se heurtent les petits États insulaires en développement.

Si les aspects international et régional d'Action 21 et du Programme d'action de la Barbade ont été encourageants, nous avons également été poussés à intégrer les résultats de Rio et de la Barbade à nos propres politiques de développement. Aujourd'hui, notre Conseil national de développement durable, présidé par notre Vice-Président, joue un rôle central dans l'élaboration des politiques de mon pays en matière de développement. Depuis l'année dernière, mon pays a bénéficié de l'aide de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque asiatique de développement pour entreprendre de vastes réformes de la politique économique et des structures gouvernementales en vue de renforcer le secteur privé et d'accroître l'efficacité du secteur public. Nous prenons sérieusement des mesures pour réduire les effectifs de la fonction publique. En même temps, des mesures sont prises pour augmenter les revenus du Gouvernement par une majoration du taux de taxation et l'appui au secteur public. Tous nos services d'utilité publique, y compris les télécommunications, sont en train d'être commercialisés tandis qu'une bonne partie de nos services de travaux publics sont en train d'être privatisés.

M. Azwai (Jamahiriya arabe libyenne), Vice-Président, assume la présidence.

Pour un petit pays insulaire en développement comme les États fédérés de Micronésie, l'état et la productivité de nos modestes terres arables et des mers qui nous entourent sont essentiels pour notre survie. Ce n'est que récemment que nous nous sommes rendus compte de la vulnérabilité et de la nature fragile d'un monde que nous avons longtemps tenu pour acquis. Les habitants des îles ont tendance à croire que leur isolement les protège contre tous les dangers. Mais le XXe siècle nous a appris que la terre sur laquelle nous vivons et les ressources de la mer dont nous dépendons peuvent être détruites par des événements qui ont lieu loin de nos côtes. Par conséquent, nous sommes forcés d'élever la voix contre des actes et des pratiques qui n'ont que trop duré dans le monde entier ainsi que dans notre propre région.

Déjà en 1972, le Principe 21 de la Déclaration de Stockholm établissait que la souveraineté nationale ne peut plus prétendre justifier des actes qui

«causent des dommages à l'environnement dans d'autres États ou dans des régions ne relevant d'aucune juridiction nationale.»

La responsabilité positive des États de veiller à ce qu'aucun dommage ne soit causé est explicitement réaffirmée dans le

Principe 2 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Cette responsabilité est maintenant reconnue comme une doctrine généralement admise du droit international.

Et pourtant, au cours de l'année dernière, seuls des progrès mitigés ont été faits par les nations du monde pour faire cesser ou réglementer les activités susceptibles de nuire à l'environnement des autres. En particulier, dans la région des îles du Pacifique, nos vastes territoires et nos populations incapables de se défendre continuent d'attirer l'intérêt de ceux qui ont des desseins néfastes et dangereux. Pour ce qui est du changement climatique, l'élévation du niveau de la mer et un plus grand nombre de tempêtes semblent laisser augurer que la situation pourrait se détériorer et nous emporter dans son tourbillon si une action décisive n'est pas prise maintenant par la communauté mondiale. Toutefois, au cours de l'année qui vient de s'écouler, la volonté politique parmi les nations d'adopter des mesures concrètes a semblé diminuer face aux manipulations égoïstes et délibérées des processus mêmes que nous cherchons à appliquer.

Je n'ai cependant pas l'intention d'être trop pessimiste car nous sommes encouragés par le bon travail que font des milliers de personnes dans le monde en vue de faire face à une vaste gamme de menaces à la sécurité mondiale et à l'environnement.

Nous sommes extrêmement soulagés de voir que la menace d'une guerre nucléaire a diminué pour le moment et que les essais nucléaires ont finalement cessé. Nous saluons la grande majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont appuyé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les États fédérés de Micronésie sont particulièrement fiers de compter parmi les coauteurs de la récente résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa cinquantième session, étant donné que les habitants des Îles du Pacifique ont été parmi les premières et peut-être les dernières victimes effectives, mais non potentielles de l'une des périodes les plus sombres de l'histoire. Nous félicitons les cinq puissances nucléaires du rôle important qu'elles ont joué à cet égard et nous lançons un appel à tous les membres de l'ONU afin qu'ils signent également le Traité comme je l'ai fait ici, hier, au nom de mon pays. Le Traité est une étape importante vers l'élimination totale des armes nucléaires. Nous estimons qu'il s'agit là de l'objectif ultime et d'une obligation de la communauté internationale à l'égard de l'environnement mondial.

Un autre problème associé à la technologie de la destruction massive et de l'ère nucléaire est l'élimination des déchets dangereux, des produits dérivés et des rebuts qui, en eux-mêmes, exposent à des risques très réels de catastrophe de grande envergure ceux qui auraient le malheur de se trouver là en cas d'accident. Nous reconnaissons que les personnes qui organisent les transports de plutonium et de matières dangereuses qui traversent notre région le font de la façon la plus sûre possible. Nous croyons sur parole ceux qui nous ont dit que ces activités ne dureraient plus que très peu de temps. Nous nous félicitons de l'annonce récente faite par le Gouvernement des États-Unis indiquant qu'il était opposé aux plans visant à créer une installation de stockage de déchets nucléaires sur l'atoll de Palmyre dans notre région. Mais l'expérience montre que les bonnes intentions ne sont pas toujours une protection suffisante. Nous devons aussi avoir recours à des mécanismes mondiaux comme les Conventions de Bâle et de Londres et à des initiatives régionales pour créer des zones de protection, telles que celles existant en vertu de la Convention de Nouméa et du Traité Waigani qui a été conclu récemment.

Nous sommes bien conscients des progrès réalisés dans tous ces domaines. Toutefois, pour que nos enfants et leurs enfants puissent hériter d'un monde habitable, il nous faut trouver maintenant une façon de prendre au sérieux le message de la Déclaration de Stockholm. Il faut réaliser que chaque fois que les principes de précaution et de prévention sont laissés de côté pour permettre à une activité incriminée de se poursuivre pendant «un petit peu plus de temps», la détermination mondiale exprimée à Rio et reflétée depuis dans de nombreuses initiatives est gravement sapée. Un progrès glacial est préférable à pas de progrès du tout, mais ce n'est pas suffisant lorsque les enjeux sont de nature vraiment apocalyptique.

Bien que nous souscrivions pleinement au processus de la Convention-cadre sur le changement climatique, il semble que des négociations intenses aillent dans le sens de compromis détaillés qui sont peut-être des chefs-d'oeuvre de diplomatie, mais qui sont très loin d'atteindre effectivement les objectifs de la Convention. Récemment, à la deuxième Conférence des Parties à Genève, nous avons été témoins d'un triste spectacle, à savoir que quelques délégations ont empêché les négociateurs de prendre note d'une constatation scientifique cruciale et unanime selon laquelle «l'homme exerce une influence humaine perceptible sur le climat de la planète». Il a donc fallu que les ministres présents rédi-

gent leur propre déclaration dans laquelle ils ont reconnu l'importance évidente de ces conclusions présentées dans le deuxième Rapport d'évaluation du Groupe interdépartemental sur le changement climatique.

Lorsqu'une grande majorité est incapable de faire face à un problème, même si l'on met de côté le facteur de rejet, on commence à craindre qu'il sera impossible de nous sauver de nous-mêmes. Il reste trop peu de temps avant la convocation de la prochaine Conférence des Parties à Kyoto, où il faut s'attendre à ce qu'un protocole ou autre instrument juridique sera adopté qui fixera des objectifs et des calendriers précis pour la réduction des émissions au-delà de l'an 2 000. Cette mesure permettra de savoir si la Convention peut vraiment faire face à la menace posée par le changement climatique mondial. Pourtant, le seul texte qui ait été proposé jusqu'à présent, déposé par l'Alliance des petits États insulaires, est considéré par certains grands pays industrialisés comme étant d'une trop grande portée, même en tant que première étape. Les perspectives ne sont donc guère encourageantes.

Grâce aux travaux du Groupe sur le changement climatique qui a produit son deuxième rapport d'évaluation qui a fait date, nous savons maintenant qu'étant donné l'inertie du système climatique, la terre s'adapte difficilement aux changements de conditions, qu'il est déjà trop tard pour empêcher une perte importante de terres arables et habitables en raison de l'élévation du niveau de la mer au XXIe siècle. Il faut donc envisager sérieusement des mesures permettant de s'adapter à ces conséquences et de se défendre contre celles-ci. Afin d'appliquer ces mesures, les pays insulaires auront besoin de l'appui technique et financier des pays industrialisés. Sans appui, des dizaines de millions de personnes vivant dans ces îles et dans les zones côtières de faible élévation de par le monde sont sûrs de se retrouver sans-abri. Le monde ne peut plus se permettre de mettre en veilleuse le besoin d'élaborer des mesures d'adaptation. Il faut agir dès maintenant.

En tant que pays qui s'étend sur plus d'un million de milles carrés d'océan, nous attachons une très grande importance à l'utilisation et à la gestion durable des ressources marines à l'intérieur de nos limites territoriales et dans les zones adjacentes. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui nous fournit un cadre pour traiter de nombreuses questions importantes dans ce domaine. Les mécanismes de gestion qui en résultent sont d'une importance particulière pour ceux de nos pays qui sont entièrement entourés d'eau.

Parmi les autres événements encourageants il y a l'ouverture à la signature, en décembre 1995, de l'Accord sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrants, et l'élection le mois dernier de 21 juges du Tribunal international du droit de la mer. En outre, nous notons avec une grande satisfaction l'élection à Kingston, Jamaïque, d'un insulaire du Pacifique très estimé, M. Satya Nandan, des Fidji, en qualité de Premier Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins. Son élection et les mesures prises par la suite par l'Assemblée de l'Autorité le mois dernier ont finalement permis la mise en place de l'Autorité, comme prévu dans la partie XI de la Convention. Étant donné qu'un pourcentage important des ressources minérales mondiales se trouvent sous la surface des océans, l'Autorité internationale des fonds marins a un rôle capital à jouer dans la protection de l'environnement des océans durant le processus d'exploitation. À cet égard, il importe que l'Assemblée générale fournisse des ressources financières appropriées à l'Autorité internationale des fonds marins au cours de cette session, comme elle l'a fait pour d'autres institutions, jusqu'à ce que les États parties puissent en assumer la responsabilité l'année prochaine.

L'un des grands enseignements que nous avons tirés des premières années qui ont suivi notre admission à l'ONU a été de nous rendre compte de la nécessité, pour chacun d'entre nous, collectivement, d'agir en donnant l'exemple et avec détermination, pour soulager les souffrances des peuples, où qu'ils soient, qui sont privés de leurs droits fondamentaux en tant qu'êtres humains. La Constitution des États fédérés de Micronésie reflète dans sa Déclaration des droits les normes enracinées dans notre culture depuis des siècles, et peut-être nous a-t-elle donné un sentiment d'auto-satisfaction dans ce domaine. Nous comprenons à présent que l'effort collectif mondial réalisé pour faire face aux questions des droits de l'homme renforce notre propre société et nous offre la possibilité d'aider les autres.

Malgré l'effet inévitable des contacts accrus avec la société moderne occidentale, les éléments et les valeurs les plus importants de nos cultures traditionnelles restent forts car ils sont adaptés à notre situation. Nous continuons d'adhérer par exemple au concept de la famille élargie, et nombre des principes inhérents à ce système ont assuré de tout temps le respect des droits de l'homme fondamentaux dans notre société.

Mais les changements d'époque défont inévitablement les vieilles traditions, et pour conserver nos normes traditionnelles dans le domaine des droits de l'homme il nous faut nous adapter à une société de plus en plus mobile et homogène, dans laquelle les institutions juridiques et gou-

vernementales doivent également jouer un rôle essentiel. Nous sommes ici pour tirer parti de notre participation au mouvement international des droits de l'homme, comme l'a indiqué notre Vice-Président dans sa déclaration à la Conférence mondiale de Vienne, il y a de cela plusieurs années.

Ayant étudié les mécanismes et les obligations des différents traités des Nations Unies sur les droits de l'homme, nous avons participé à des débats internes constructifs. Les enfants, par exemple, faisant partie de nos biens les plus précieux, nous avons adhéré en premier à la Convention relative aux droits de l'enfant. La préparation de notre premier rapport à cette Convention a été un exercice propice à la réflexion. Dans les cultures insulaires, les femmes ont de tout temps été traitées avec amour et respect, mais n'ont pas toujours participé pleinement aux affaires publiques. Cela commence à changer. Nous avons envoyé récemment une importante délégation à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing, et nous envisageons sérieusement d'adhérer à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Dans l'ensemble, nous réalisons que notre propre application des normes en matière de droits de l'homme doit évoluer progressivement en même temps que notre société.

Les États fédérés de Micronésie acceptent également la responsabilité de continuer à s'exprimer, à l'instar d'autres États également engagés, sur la nécessité de battre en brèche les gouvernements qui continuent de refuser d'accorder à leurs propres citoyens leurs droits fondamentaux de l'homme. Il s'agit d'un processus long et souvent décourageant, mais ce n'est qu'en parlant inlassablement d'une voix ferme et collective que la communauté internationale pourra maintenir les progrès réalisés s'agissant de dénoncer et d'empêcher les abus des puissants contre les faibles.

Ces dernières années, une grande attention a été accordée à la situation financière grave de l'ONU et à la nécessité de la réformer et la restructurer. Certains Membres sont tellement découragés par la lenteur de cet effort qu'ils ont perdu leur détermination de maintenir leurs propres engagements financiers envers l'ONU, ce qui aggrave les problèmes et menacent la capacité de l'Organisation à continuer de s'acquitter de sa mission.

Les États fédérés de Micronésie estiment qu'en dépit des inégalités qui existent dans la structure des quotes-parts, les États Membres devraient s'y attaquer tout en continuant d'honorer leurs présentes obligations, lesquelles ont été instaurées en application de procédures convenues. Un certain désaccord existera toujours au sujet des structures et des besoins en matière de financement. Mais ce serait une

tragédie aux proportions historiques si la recherche des objectifs de la Charte étaient considérablement entravés par des États Membres qui estiment qu'ils ont le droit de décider du montant de leurs contributions en fonction de la mesure dans laquelle leurs exigences particulières sont satisfaites. Le fait est que lorsqu'on évalue en toute justice l'importance de l'ensemble du travail que nous faisons ici, cette organisation, même sans réforme, vaut largement son prix, particulièrement lorsqu'on considère les sommes dépensées par les nations dans des activités qui ne contribuent pas à la paix et au développement internationaux.

Alors que nous entamons la prochaine moitié d'un siècle de travail, il ne fait aucun doute que la capacité de l'Organisation est mise au défi par des questions qui semblent augmenter rapidement en nombre et en complexité. Mais cela n'est ni le signe d'un échec ni un manque de capacité. Cela ne veut pas dire non plus que nous avons besoin d'un autre instrument. C'est plutôt l'indication de l'interdépendance croissante de la communauté mondiale et de la tendance accrue des nations à trouver et reconnaître leurs intérêts communs et à oeuvrer ensemble à la promotion de ces intérêts.

Afin de maintenir et d'améliorer la capacité de l'ONU à répondre aux besoins d'un monde qui recourt de plus en plus à elle, il est nécessaire que nous nous efforcions, de façon continue, d'améliorer notre façon de travailler. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions permettre à l'Organisation de maintenir un cap positif et traduire fidèlement les mandats de la Charte en termes qui gardent leur pertinence. Voilà le sens réel de la réforme. Il ne s'agit pas de la conséquence d'une insuffisance passée, mais d'un développement évolutif positif.

C'est facile à dire, mais, comme nous le savons tous, c'est très difficile à faire. Malgré cela, nous ne devons pas permettre que la difficulté, si élevée soit-elle, nous plonge dans la frustration et la défaite. Les grandes réalisations de ceux qui nous ont précédés durant les 50 dernières années doivent être honorées par notre détermination inébranlable à faire de l'Organisation des Nations Unies l'instrument multilatéral le plus efficace pour l'amélioration de l'humanité pour le prochain millénaire.

Je pense que l'Assemblée peut et fera beaucoup pour allonger la liste des réalisations concrètes, tant dans l'intérêt direct des peuples du monde que pour l'amélioration de l'Organisation elle-même. Nous avons l'histoire, la vision et la direction. En outre, nous sommes tous conscients de l'urgence de la situation. Attelons-nous à la tâche plus que

jamais afin d'être à la hauteur de l'immense potentiel qui se trouve dans cette salle.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
Je donne la parole à M. Wolfgang Schussel, Vice-Chancelier et Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Autriche.

M. Schussel (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) :
Nous sommes heureux de voir que l'Assemblée générale, organe clef du processus de réforme de l'Organisation, est réuni sous la présidence d'une personne qui allie une profonde connaissance des Nations Unies à une réputation de ferme autorité.

Mon collègue de l'Irlande a d'ores et déjà exposé les vues de l'Union européenne, et nous nous y associons pleinement. Je me propose de revenir sur certains points qui revêtent une importance particulière pour l'Autriche.

Lorsqu'il y a un an les chefs d'État ou de gouvernement ont débattu de la nécessité d'une réforme, ils ont exprimé leur volonté politique de donner au XXIe siècle une Organisation des Nations Unies équipée, financée et structurée de telle sorte qu'elle puisse servir efficacement les peuples au nom desquels elle a été créée. Jusqu'ici, cependant, on a insuffisamment progressé vers la réalisation de cet engagement. Alors que le Secrétaire général — auquel je tiens à rendre un vibrant hommage personnel pour sa direction éclairée — a pris un certain nombre d'initiatives importantes en vue de la réforme, les groupes de travail de l'Assemblée générale n'ont fait que des progrès limités. Il faut faire bien davantage. Nous devons toujours garder à l'esprit que la réforme n'est pas que réduction de personnel; c'est aussi la poursuite de nos objectifs de façon efficace. Quatre principes devraient à notre avis guider notre programme de réforme. Notre priorité, qui est aussi une condition préalable à la réforme, doit être d'honorer nos obligations financières, conformément à la Charte des Nations Unies; de donner des mandats clairs tout en fournissant les ressources nécessaires; de veiller à assurer la compétitivité du système des Nations Unies; et d'éliminer les doubles emplois, le gaspillage et les erreurs de gestion.

Nous souhaitons que les Nations Unies aient un rôle dirigeant dans les domaines suivants.

En ce qui concerne les droits de l'homme, les résultats de la Conférence mondiale des droits de l'homme font partie intégrante du suivi coordonné des récentes conférences des Nations Unies. L'Autriche jouera un rôle actif dans la préparation du cinquantième anniversaire de la Déclara-

tion universelle des droits de l'homme et l'examen quinquennal de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, en 1998. Aujourd'hui, notre tâche principale n'est pas d'élaborer de nouvelles normes internationales en matière de droits de l'homme, mais de veiller au plein respect, partout dans le monde, du vaste ensemble de normes et règlements existants. Il nous faut pour cela l'engagement actif de tout le système des Nations Unies. Cela va des projets de gestion des affaires publiques du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); des efforts du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en matière de justice juvénile; des programmes de la Division de la prévention du crime et de la justice pénale, du Secrétariat, visant au renforcement des systèmes de justice pénale; à l'intégration de composantes des droits de l'homme dans les missions des Nations Unies sur le terrain. D'ici 1998, l'intégration et la coopération à l'échelle du système doivent être améliorées dans le domaine des droits de l'homme.

L'Autriche accorde une attention particulière à la promotion et à la protection des minorités comme moyen à la fois de prévention et de règlement des conflits. Le respect des droits des minorités est crucial pour assurer un développement pacifique et pour maintenir des relations de bon voisinage. Le cas du Tyrol du Sud en est une bonne illustration. Un demi-siècle après la conclusion, le 5 septembre 1946 entre l'Autriche et l'Italie, du Traité de Paris — d'importance fondamentale pour la survie de la minorité autrichienne — les Tyroliens du Sud continuent de jouir de la protection d'une autonomie soigneusement réglementée, dont on s'inspire de plus en plus dans des situations comparables ailleurs.

En ce qui concerne le contrôle des substances psychotropes et du crime organisé, on estime que la vente de drogue génère plus de 120 milliards de dollars annuellement, dépassant le produit national brut de nombreux États Membres des Nations Unies. Le pouvoir économique des trafiquants de drogue est une grave menace à la stabilité et aux institutions démocratiques et juridiques de nombreux pays. La toxicomanie a par ailleurs de graves répercussions sur les sociétés et les individus. Le contrôle des substances psychotropes doit donc rester une haute priorité pour les Nations Unies. L'Autriche se félicite à l'avance de la convocation, en 1998, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette question. Pour que cette session soit un succès, nous devons très prochainement entamer nos préparatifs aux niveaux national, régional et international.

Le trafic de drogues illicites va de pair avec le crime transnational organisé et le blanchiment de l'argent, que seule l'intensification de la coopération internationale permettra de combattre. À cet égard, nous encourageons une coopération étroite entre le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et la Division de la prévention du crime et de la justice pénale, du Secrétariat.

J'en viens maintenant à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Phénomène étroitement lié au crime organisé, l'exploitation sexuelle des enfants est une forme contemporaine d'esclavage qui peut avoir des conséquences graves, pour toute la vie, voire même des conséquences irréversibles pour le développement physique, psychologique et social des enfants. Les droits des enfants et des femmes étant au coeur même de nos préoccupations, nous voudrions à cet égard redire l'importance que nous attachons à la Déclaration et au Plan d'action de Beijing, ainsi qu'aux recommandations du récent Congrès mondial de Stockholm sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Nous sommes convaincus que seul un partenariat mondial des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des institutions pertinentes du système des Nations Unies permettra de mettre fin au trafic et à l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants.

Le maintien de la paix reste le principal instrument dont dispose la communauté internationale pour aider les parties à un conflit à mettre en oeuvre les accords de paix ou pour intervenir rapidement en cas de situations d'urgence complexes. Forts des leçons tirées des missions passées, nous appuyons activement l'amélioration de la capacité de déploiement rapide de l'Organisation, et notamment la mise en place d'un quartier général pouvant être rapidement déployé.

À l'heure actuelle, quelque 1 200 Autrichiens — hommes de troupe, observateurs militaires, policiers civils et civils — servent dans les missions des Nations Unies et dans la Force multinationale de mise en oeuvre (IFOR) en Bosnie-Herzégovine. Nous continuerons de participer à de telles opérations. À cet égard, je suis heureux d'annoncer que mon pays participera au système des forces en attente. Nous continuerons par ailleurs d'aider l'Organisation des Nations Unies dans ses efforts visant à améliorer la qualité du personnel de maintien de la paix par le biais de notre participation au programme d'assistance à la formation des équipes des Nations Unies. En Autriche, les centres internationaux de formation offrent des programmes de formation pour les militaires aussi bien que pour les civils. Nous avons conjugué nos efforts avec l'Organisation

de l'unité africaine (OUA) afin de renforcer les capacités de prévention des conflits et de maintien de la paix en Afrique.

En ce qui concerne la diplomatie préventive, nous avons été les témoins, ces dernières années, d'un déploiement accru de petites missions politiques sur le terrain. Ces dernières jouent un rôle important dans les efforts de diplomatie préventive du Secrétaire général et de ses représentants spéciaux, ainsi que dans la coordination des initiatives de maintien de la paix. L'Autriche encourage le Secrétaire général à faire davantage appel à cet instrument qui, pour son coût, rend de bons services. C'est dire que nous appuyons sa proposition visant à élaborer des procédures budgétaires claires qui garantissent une base financière sûre et prévisible à ces missions.

Les Nations Unies ont joué un rôle de premier plan dans la mise au point du concept de consolidation de la paix après les conflits. Aujourd'hui, ce ne sont pas seulement les Nations Unies, mais aussi le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui élaborent des concepts quant à la manière de contribuer au renforcement de la paix et d'empêcher la réapparition des conflits. L'objectif de la consolidation de la paix est un objectif politique, mais il exige souvent une intervention dans les domaines économique, social, humanitaire et celui des droits de l'homme.

La grande diversité des instruments disponibles a été largement démontrée lors d'une récente enquête concernant les capacités du système des Nations Unies dans la reconstruction après les conflits réalisée par l'Unité d'appui à la reconstruction et au développement du Secrétariat basée à Vienne.

La capacité du système des Nations Unies d'agir de façon intégrée en matière de consolidation de la paix représente un test de sa capacité générale de réformer et de moderniser. Nous lançons un appel au Secrétaire général afin qu'il mette au point des critères généraux et des directives opérationnelles, y compris pour ce qui est de la direction des activités de consolidation de la paix. Nous encourageons également le Secrétaire général à intensifier sa coopération avec les institutions financières internationales et d'autres acteurs pertinents en la matière.

En ce qui concerne les conflits régionaux, je ne suis pas en mesure, faute de temps, de traiter en détail des nombreuses situations existant dans toutes les régions du monde où la communauté internationale, souvent sous

l'égide des Nations Unies, a tenté de mettre un terme aux conflits et aux souffrances humaines — comme dans la région des Grands Lacs d'Afrique, au Libéria et en Afghanistan. Je me bornerai à parler d'un conflit dans notre voisinage immédiat, à savoir la situation dans les Balkans, plus précisément dans l'ex-Yougoslavie.

Mon pays suit avec beaucoup d'espoir et de préoccupation les événements dans cette région. La mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton n'est pas à la hauteur de nos espoirs, en particulier dans le domaine civil. Cependant, nous ne devons pas oublier la plus importante réalisation de cet accord : le fait qu'on a mis un terme à une guerre extrêmement brutale et sanglante et que l'on a ouvert la voie à un retour à la situation normale en Bosnie-Herzégovine. Il est encourageant de constater que les scrutins ont remplacé les balles.

Les élections qui ont eu lieu le 14 septembre représentent un progrès d'importance cruciale et montrent la détermination du peuple bosniaque à poursuivre le processus de paix. La mise en place d'institutions communes, telles que prévues par l'Accord de Dayton, est maintenant la tâche numéro un. Nonobstant la responsabilité première des parties elles-mêmes à mettre pleinement en oeuvre les Accords de paix de Dayton, il est indispensable que la communauté internationale n'abandonne pas le pays après l'expiration du mandat de la Force de mise en oeuvre (IFOR) d'ici à la fin de l'année. Nous devons continuer à aider la population et les autorités de la Bosnie-Herzégovine dans leurs efforts pour reconstruire une société civile et consolider la réconciliation entre les groupes ethniques.

La gestion durable des ressources écologiques afin d'assurer le progrès de l'humanité et sa survie représente un grand défi à l'aube du XXIe siècle. Actuellement, nous remettons en question la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. L'ONU a un rôle crucial à jouer dans la recherche d'une philosophie commune de durabilité et s'agissant de promouvoir sa mise en oeuvre. Nous attachons donc une grande importance à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen général et à une évaluation du programme Action 21 prévue pour l'année prochaine. La session extraordinaire devrait non seulement évaluer la mise en oeuvre des engagements de Rio, mais également élaborer un consensus général sur de nouveaux et importants domaines tels que la consommation durable, les schémas de production, l'énergie et les transports.

Le processus de mondialisation a également profondément modifié les paramètres du développement social dans

tous les pays. Le Sommet mondial pour le développement social a relevé ces défis et convenu de toute une série de principes, d'objectifs et d'engagements afin de renforcer les avantages et d'atténuer les effets négatifs de ce processus. Nous nous félicitons de la détermination du système des Nations Unies à concrétiser les résultats du Sommet de Copenhague à l'avantage de tous.

Nous nous efforçons au plan national d'honorer nos engagements même en période de coupes budgétaires. Je saisis cette occasion pour rappeler l'invitation de l'Autriche à organiser une conférence régionale de suivi au Sommet social de Vienne à la fin de 1997 ou au début de 1998.

Mon point suivant est le désarmement. Une approche plus coopérative de sécurité consiste à créer un cadre propre à imprimer un nouvel élan au désarmement international et à la maîtrise des armements. De sérieux efforts doivent être faits pour éliminer les armes de destruction massive et renforcer les différents régimes de maîtrise des armements et de non-prolifération. En même temps, une plus grande attention devrait être consacrée aux domaines du désarmement classique, tels que le Registre des Nations Unies des armes classiques, des armes de petit calibre et des transferts d'armes, ainsi qu'au développement plus poussé des régimes universels de transparence en matière d'armements. L'Accord Wassenaar, récemment institué à Vienne, sera une contribution importante à la paix et à la sécurité internationales.

En réaction à la tragédie humaine des victimes civiles des mines terrestres, l'Autriche a été l'un des premiers pays à adopter un moratoire complet sur les mines terrestres antipersonnel, et travaille à la conclusion d'un accord sur une interdiction totale de ce fléau de l'humanité à l'échelle mondiale.

L'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires représente un jalon sur la voie devant nous conduire à un monde plus sûr, en laissant derrière nous la course aux armes nucléaires qui a caractérisé la guerre froide. L'Autriche se félicite du moratoire sur les essais annoncé par les cinq États nucléaires déclarés. Nous appelons tous les États à oeuvrer à une ratification rapide du Traité d'interdiction complète des essais afin d'encourager la non-prolifération nucléaire et d'éviter à la planète de nouveaux dégâts écologiques.

L'organisation pour le Traité et, en attendant son entrée en vigueur sa commission préparatoire, joueront un rôle vital dans la vérification de la mise en oeuvre du Traité. L'Autriche considère comme un honneur d'accueillir

une organisation internationale aussi importante et contribuera à créer des conditions de travail favorables. La position de Vienne, qui est déjà l'hôte de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en tant que centre de la non-prolifération nucléaire mondiale se trouve encore renforcée par l'adjonction de facilités de vérification nucléaire cruciales.

Le combat ne pourra être gagné qu'en suivant une double démarche : d'une part, la non-prolifération est une condition préalable pour nous débarrasser du danger de destruction nucléaire. D'autre part, les États dotés de l'arme nucléaire sont appelés à honorer l'engagement auquel ils ont souscrit aux termes du Traité d'interdiction complète des essais de désarmer leurs arsenaux nucléaires, le but ultime étant l'élimination complète de ces armes.

Les Nations Unies devraient continuer à jouer un rôle de chef de file dans le développement progressif du droit international. L'Autriche apprécie hautement le travail de la Commission du droit international. L'élaboration, en cours actuellement, du statut d'une cour criminelle internationale est de la plus haute importance. L'Autriche appuie vigoureusement la prompte mise en oeuvre de la cour, pour mettre fin à la culture largement répandue de l'impunité.

Enfin, j'aimerais parler du Bureau des Nations Unies à Vienne : notre ferme attachement aux Nations Unies se manifeste également dans le rôle joué par l'Autriche en tant que l'un des sièges de l'Organisation. Les programmes et les institutions des Nations Unies basés à Vienne représentent des instruments extrêmement importants des efforts internationaux visant à répondre aux nouvelles menaces à la paix, à la sécurité et au développement. Je veux parler du rôle clef joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique dans la prévention de la prolifération nucléaire; de celui du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et la Division des Nations Unies en matière de prévention de la criminalité, qui luttent contre l'abus de drogue, le blanchiment de l'argent, le crime organisé et la corruption; de celui du Bureau des affaires spatiales, l'organe principal des Nations Unies pour la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique; de celui de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU-DI), l'organe central de coordination pour l'information, l'analyse, les conseils et l'assistance en matière de développement industriel durable; et de celui de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), le centre international pour la promotion, l'harmonisation et l'unification du droit commercial international. Nous voudrions rendre hommage à la CNUDCI pour la compé-

tence avec laquelle elle s'acquitte de sa tâche. Le Gouvernement autrichien attend avec intérêt la célébration du trentième anniversaire de la Commission, qui aura lieu à l'occasion de sa prochaine réunion, à Vienne, au printemps de 1997.

Au fil des ans, l'AIEA et le Bureau des Nations Unies à Vienne ont compris à quel point il était important de se créer une solide réputation de bonne et sobre gestion. L'ONUDI a entrepris des réformes drastiques, rationalisé son secrétariat et défini clairement ses priorités et ses domaines d'intérêt. En tant que l'un des pays hôtes des Nations Unies, nous sommes particulièrement attachés aux efforts de réforme entrepris par ces organisations et par le système des Nations Unies dans son ensemble. Nous appuyerons tous les efforts destinés à honorer les engagements auxquels nous avons tous souscrit l'année dernière, afin que les Nations Unies soient fin prêtes pour le XXIe siècle.

Allocution de M. Janez Drnovšek, Premier Ministre de la République de Slovénie

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Slovénie.

M. Janez Drnovšek, Premier Ministre de la République de Slovénie est escorté, à la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la République de Slovénie, S. E. M. Janez Drnovšek, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Janez Drnovšek (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis de féliciter le Président et son pays, la Malaisie, à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Nous avons la plus haute estime pour ses nombreuses contributions aux travaux des Nations Unies et nous sommes convaincus que sa direction sage des travaux de cette session de l'Assemblée générale en assurera le succès.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le professeur Diogo Freitas do Amaral du Portugal de sa direction avisée et digne de la cinquantième session anniversaire de l'Assemblée générale.

Le premier demi-siècle des Nations Unies vient de s'achever et l'Assemblée générale se réunit à un moment de

grandes possibilités. Rarement l'ONU a connu une époque aussi exempte de frictions dans les relations entre les grandes puissances du monde. En outre, notre époque est également annonciatrice de changements profonds et prometteurs. Jamais auparavant le monde n'a été mieux équipé pour saisir les possibilités de développement économique et technique qui se présentent à l'avantage de tous. La transformation démocratique qui a eu lieu dans de grandes parties du monde a sensiblement amélioré la qualité de la vie et ouvert de grandes possibilités pour une partie importante de la population mondiale.

Cependant, de très graves problèmes persistent. La pauvreté et la désintégration sociale, la détérioration de l'environnement et de nouvelles formes de menace à la paix et à la sécurité internationales, menacent sérieusement notre avenir commun. Le fait que notre monde n'est plus menacé par les rivalités de la guerre froide n'est qu'une maigre consolation si l'on songe aux menaces qui assombrissent notre avenir. Les occasions uniques de notre temps risquent d'être perdues.

Jamais auparavant le temps n'a été aussi précieux et la nécessité d'une action mondiale efficace aussi claire. L'ONU doit être en mesure de s'adapter afin de devenir plus efficace et mieux à même de relever les défis actuels. L'essence de la tâche principale qui incombe à l'ONU aujourd'hui peut se résumer en deux mots : adaptation et modernisation. La nécessité impérieuse d'adapter et de moderniser l'Organisation devrait guider ses activités, en particulier celles qui visent à la réformer.

Cependant, l'expérience des efforts de réforme entrepris par l'ONU l'année dernière n'a pas été entièrement satisfaisante. Les progrès des différents groupes de travail de l'Assemblée générale ont été lents, fait qui nous préoccupe. La présente session de l'Assemblée générale et son débat général devraient encourager et dynamiser le processus de réforme, qui devrait se dérouler d'une manière cohérente et équilibrée.

Le processus de réduction des effectifs du Secrétariat, bien qu'il soit bienvenu et nécessaire, doit faire partie d'un changement plus large, caractérisé par une définition claire des priorités des Nations Unies et par une répartition adéquate de ses ressources matérielles et humaines. Une plus grande discipline doit être réalisée en matière de financement des Nations Unies. Cela doit s'accompagner d'un nouveau barème des quotes-parts plus équilibré. En outre, il faudrait mettre au point des formes novatrices de financement, en particulier dans des domaines tels que la protection de l'environnement et le développement durable. Enfin,

mais non le moindre, il existe, dans plusieurs secteurs des Nations Unies, un besoin de changement structurel. L'expansion et la réforme nécessaires du Conseil de sécurité — qui comprend un élargissement raisonnable — en sont un exemple. Il est évident que les efforts de réforme doivent aller de pair avec l'exécution des tâches principales des Nations Unies.

La préservation de la paix et de la sécurité internationales est l'objectif principal de l'ONU. Un des domaines de la mise en oeuvre de cet objectif qui prend constamment de l'importance est la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans leurs efforts communs en faveur de la paix mondiale. Dans différentes parties du monde on constate qu'il est possible de créer des arrangements sécuritaires durables fondés sur des organisations régionales et leur coopération avec l'ONU.

Nous continuerons d'appuyer les efforts de coordination et de coopération entre l'ONU et les organisations régionales par des méthodes telles qu'une consultation accrue, un appui diplomatique, un appui opérationnel mutuel et des opérations conjointes, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

En Europe, le rôle d'organisations régionales telles que l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ne cesse de croître. Nous nous félicitons de la complémentarité et de la coopération croissantes entre ces organisations et l'ONU et les appuyons.

Le désarmement continue d'être au nombre des domaines les plus importants où le rôle de l'ONU est fondamental. On peut dire que, ces dernières années, l'ONU a consolidé son rôle de chef de file et de coordonnateur dans ce domaine. L'accord sur la non-prolifération des armes nucléaires réalisé l'année dernière et la conclusion de la Convention sur les armes chimiques en sont une preuve.

La Slovénie se félicite de l'adoption du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, que nous avons signé hier. La Slovénie a eu dès le début une approche active des négociations du Traité. Nous sommes profondément convaincus que seule la stricte mise en oeuvre du Traité peut contribuer à l'édification d'un monde plus sûr à l'avenir.

L'interaction entre la Conférence du désarmement et les organes pertinents des Nations Unies s'est intensifiée. Nous devons nous efforcer d'améliorer encore le mécanisme du désarmement. Dans ce contexte, nous notons avec regret

que le projet d'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement demeure incomplet. Nous continuons de croire que tous les États désireux et capables de contribuer aux efforts internationaux de désarmement doivent avoir la possibilité de participer à la Conférence du désarmement en tant que membres à part entière. La Slovénie souhaite devenir membre de la Conférence et est capable de l'être.

La Slovénie appuie également les activités de la communauté internationale nécessaires pour limiter et finalement éliminer l'emploi des armes inhumaines causant des blessures excessives — y compris les mines terrestres antipersonnel — et elle est disposée à participer activement à ces efforts.

En Bosnie-Herzégovine, le processus d'un retour à la normale a commencé. Il y a moins d'un an, la Slovénie s'est jointe à tous les membres de la communauté internationale pour exprimer sa reconnaissance aux États-Unis d'Amérique et à tous les autres pays ayant participé à l'élaboration de l'Accord de Dayton.

Après plusieurs années d'initiatives tragiquement futiles, le moment est venu de faire un pas décisif en faveur d'une paix réelle en Bosnie et dans les Balkans. L'action militaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a donné crédibilité aux écrits et créé les conditions propices à un effort global de reconstruction de la Bosnie-Herzégovine aux niveaux économique, politique et social. En Slovénie, nous nous sommes félicités de la tenue des élections présidentielles et parlementaires qui ont eu lieu en Bosnie-Herzégovine il y a 10 jours et que nous considérons comme étant un pas positif et une contribution importante à la paix et à la stabilité en Bosnie-Herzégovine. À l'intérieur du cadre de la gestion de la situation après le conflit en Bosnie-Herzégovine, il est de plus en plus nécessaire d'assurer la reconstruction économique et de fournir une aide économique appropriée. La Slovénie participe activement aux efforts internationaux de reconstruction économique de la Bosnie-Herzégovine et continue d'accueillir de nombreux réfugiés bosniaques.

La Slovénie est un pays jeune qui est devenu Membre de l'Organisation des Nations Unies en mai 1992. Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis son indépendance, la Slovénie a obtenu des résultats positifs dans le processus de transformation politique et économique. Une plus grande coopération avec ses voisins et à l'intérieur de la région a permis à la Slovénie d'atteindre un niveau élevé de stabilité politique et économique. Nous sommes convaincus

que cette politique représente une contribution à la stabilité durable de la région.

Après une transformation réussie, la Slovénie est maintenant prête à assumer sa part de responsabilités, à l'égard non seulement d'arrangements régionaux, mais aussi de la paix et de la stabilité internationales. C'est pourquoi la Slovénie souhaite devenir membre du Conseil de sécurité pour le mandat 1998-1999 afin de contribuer activement au rôle crucial du Conseil dans la mise au point d'un système efficace de sécurité mondiale à un moment où le Conseil fait face à des défis importants touchant à la paix et à la sécurité internationales. Nous sommes fermement convaincus que la Slovénie peut répondre à toutes les attentes et travailler avec les autres États membres afin de contribuer pleinement à l'accomplissement des tâches exigeantes du Conseil de sécurité.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la Slovénie de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Janez Drnovsek, Premier Ministre de la Slovénie, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jacques Poos, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg.

M. Poos (Luxembourg) : Qu'il me soit permis tout d'abord d'adresser les plus vives félicitations de ma délégation au Président à l'occasion de son élection à la tête de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Je souhaite également exprimer mes remerciements à son prédécesseur, M. Freitas do Amaral, pour l'engagement, la compétence et le doigté avec lesquels il a dirigé nos travaux durant la dernière session de l'Assemblée.

Je voudrais de même exprimer ma gratitude à notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour l'oeuvre remarquable qu'il n'a cessé d'accomplir depuis le début de son mandat au service de notre organisation.

Les vues du Gouvernement luxembourgeois sur les principales questions internationales concordent avec celles de nos partenaires de l'Union européenne. Elles ont été présentées à l'Assemblée hier matin par M. Dick Spring,

Président du Conseil et Ministre irlandais des affaires étrangères.

C'est avec une grande satisfaction que le Luxembourg a pris connaissance de l'approbation par notre Assemblée générale, à une majorité très massive, de la résolution adoptant et ouvrant à la signature le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Hier, au nom du Gouvernement luxembourgeois, j'ai signé ce texte, qui représente un progrès substantiel sur la voie de la non-prolifération nucléaire et de la création d'un monde plus sûr et plus humain. Je souhaite que les efforts se poursuivent entre parties concernées afin de créer les conditions permettant une entrée en vigueur rapide de ce traité.

Restant dans le domaine du désarmement, je soutiens sans réserve la relance des travaux de l'ONU concernant la question des mines antipersonnel qui, jour après jour, longtemps après que les armes se sont tuées dans un conflit, continuent à faire d'innombrables victimes. S'il existe un fléau qui mérite d'être éliminé, c'est bien celui-là!

Je me réjouis des progrès substantiels obtenus en moins d'un an dans le conflit dans l'ex-Yougoslavie. Je salue la tenue des élections, le 14 septembre dernier, qui constituent une étape déterminante pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine. Bosniaques, Serbes et Croates doivent désormais organiser leur coopération, en commençant par la mise en place des institutions communes.

Je considère ces élections comme un premier pas important dans le cadre d'un processus de démocratisation et de stabilisation, qui doit se poursuivre. Son succès dépend avant tout des parties bosniaques, mais il dépend aussi des pays voisins, et notamment de la Croatie et de la République fédérale de Yougoslavie. Il dépend finalement de l'appui de la communauté internationale. Mon gouvernement est en faveur d'une continuation de l'action civile et militaire internationale, afin de créer l'environnement nécessaire pour préserver la paix et éviter un retour à la guerre.

Le Luxembourg est préoccupé par l'arrêt du processus de paix au Moyen-Orient à la suite du changement de gouvernement en Israël. Il considère qu'il n'y a pas d'alternative à ce processus, processus complexe et fragile et résultat de négociations laborieuses. Nous invitons nos amis d'Israël à poursuivre ce processus, à respecter et à mettre en oeuvre les engagements pris en vertu des Accords d'Oslo et à éviter de créer de nouveaux obstacles. Nous craignons que toute autre politique ne produise de nouvelles tensions et relance la spirale de violence dont toutes les populations de la région auraient à souffrir. Les événements graves qui se

sont produits aujourd'hui en Cisjordanie risquent d'anéantir les résultats de plusieurs années d'efforts en vue d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Le Gouvernement luxembourgeois condamne les récentes attaques menées par le Gouvernement de Saddam Hussein contre les populations kurdes du Nord de l'Iraq, et il était inévitable que des mesures soient prises pour réagir à cette nouvelle offensive. Nous demandons un retrait complet des troupes iraqiennes et que l'intégrité territoriale de l'Iraq soit respectée. Nous souhaitons que la mise en oeuvre de la résolution «oil for food» — pétrole contre nourriture — intervienne sans retard afin d'alléger les souffrances de la population civile de ce pays.

La situation dans la région des Grands Lacs, en Afrique, et notamment au Burundi, continue de susciter notre plus vive inquiétude. J'appuie pleinement les efforts menés par l'ONU en étroite concertation avec l'OUA, afin que soient évitées au Burundi une tragédie semblable à celle qui s'est produite au Rwanda et une détérioration de la situation susceptible de déboucher sur une guerre régionale.

M. Salifou (Niger), Vice-Président, assume la présidence.

Au cours de l'année écoulée, l'ONU a réduit de manière substantielle le nombre de ses opérations de maintien de la paix. Cette réduction de nos activités et les revers dont nous avons été témoins dans le passé ne doivent pourtant pas affaiblir nos efforts pour améliorer la capacité de l'Organisation des Nations Unies à prévenir les conflits, à empêcher leur extension, à les arrêter et à sauver des vies humaines.

Il est foncièrement injuste de critiquer les Nations Unies chaque fois qu'une opération de maintien de la paix connaît des difficultés. Bien des carences attribuées à l'ONU pourraient trouver une solution si tous les États Membres s'engageaient à mettre à la disposition de notre organisation les contributions et surtout les moyens dont elle a besoin. Aussi le Luxembourg appuie-t-il les efforts et réflexions en cours, qui visent à doter l'Organisation d'une force d'intervention rapide, qui permettrait de réagir à temps à des situations de crise. Là où les moyens non militaires ont échoué, des contingents de maintien de la paix bien équipés et bien formés doivent pouvoir être déployés sur le terrain à bref délai, afin de donner une suite concrète aux décisions du Conseil de sécurité.

Une responsabilité accrue est à confier désormais aux organisations régionales. L'Organisation pour la sécurité et

la coopération en Europe (OSCE) joue d'ores et déjà un rôle prépondérant dans la gestion des conflits en Europe et dans le Caucase. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) le fait dans l'ex-Yougoslavie, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dans la région des Grands Lacs. D'autres organisations régionales et sous-régionales en Afrique, en Amérique latine et ailleurs, accomplissent des tâches similaires, avec l'appui des Nations Unies.

La sécurité internationale commence par la sécurité de l'individu, par le respect de ses droits fondamentaux et par sa protection vis-à-vis des atteintes à ces droits, y compris de la part de son propre gouvernement. Aucun motif ne saurait dès lors justifier les violations des droits de l'homme qui, par essence, revêtent une valeur universelle.

Notre organisation joue un rôle important dans la mise au point de mécanismes internationaux visant à assurer une protection efficace des droits de l'homme. Celui-ci se manifeste, entre autres, dans les efforts déployés en vue de procéder à des enquêtes systématiques, et en vue d'imposer des sanctions contre les responsables de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Le Luxembourg apporte son appui à la création rapide d'une cour criminelle internationale, qui représentera un progrès déterminant pour le respect des principes du droit international.

Parmi les êtres humains qui sont les plus vulnérables et qui méritent donc une protection particulière figurent en premier lieu les enfants. L'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant représente une grande avancée. Appliquée avec rigueur, cette convention constitue un instrument précieux permettant de mettre les enfants à l'abri de violences physiques et morales.

En 1995, mon gouvernement a proposé à l'ONU un effort similaire, voire complémentaire, pour éliminer l'exploitation du travail des enfants. Je me félicite que cette assemblée ait adopté cette proposition, qui est destinée à venir en aide à des dizaines de millions d'enfants forcés à travailler dès leur jeune âge. Cet effort est à poursuivre et à renforcer.

Le Luxembourg salue également les résultats du «Congrès mondial de Stockholm contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales». Mon gouvernement est résolu à encourager la coopération internationale dans les domaines de la prévention et de la répression de l'exploitation sexuelle des enfants, afin d'assurer une protection efficace et garantie au niveau international des enfants contre ces pratiques criminelles.

La mondialisation de l'économie mondiale introduit des changements profonds dans les relations internationales. À la faveur d'une véritable révolution des technologies de l'information et de la communication réduisant à néant les distances géographiques, celle-ci se traduit par une accélération des échanges commerciaux et des flux financiers ainsi que par une intégration accrue des marchés. Elle bouleverse les idées reçues et suscite des interrogations sérieuses même parmi les pays industrialisés, où le chômage prend des proportions alarmantes.

Nous constatons en même temps qu'un nombre important de pays en développement restent à l'écart de cette évolution et demeurent dans un état de grande pauvreté. Alors que notre organisation a proclamé 1996 «Année internationale pour l'élimination de la pauvreté», plus d'un milliard et demi d'êtres humains continuent de vivre dans un état de pauvreté absolue. Cette situation ne saurait nous laisser indifférents.

Ce qui doit nous inquiéter plus particulièrement, c'est le fossé des inégalités qui se creuse tant à l'intérieur des pays qu'entre les pays du Nord et du Sud. Il s'agit là d'une source dangereuse de nouvelles tensions et de nouveaux conflits.

Le dernier rapport mondial sur le développement humain du PNUD dénonce la «fracture sociale» mondiale. Il souligne l'aggravation des disparités entre États riches et pauvres, ainsi que l'augmentation des dissymétries sociales entre habitants d'un même pays. L'explosion démographique et l'accès inégal aux produits du progrès technologique aggravent ces distorsions. Cette évolution risque de provoquer des migrations de plus en plus massives à l'intérieur des pays et des pays pauvres vers les pays plus riches.

Pour redresser cette situation, je propose de mettre au point une nouvelle stratégie comprenant les quatre axes suivants : premièrement, assurer le suivi et traduire en actions opérationnelles les résultats des grandes conférences qui se sont tenues successivement depuis le début de cette décennie à Rio, à Vienne, au Caire, à Copenhague, à Beijing et dernièrement à Istanbul. Le Sommet mondial sur l'alimentation, programmé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour novembre prochain et la session extraordinaire sur le développement durable qui se tiendra au printemps de 1997 offrent autant d'occasions de définir un programme d'action intégré en faveur du développement humain. Deuxièmement, arrêter la baisse persistante des fonds mis à la disposition du développement, ce que l'on appelle «la lassitude des donateurs». Il faut, au contraire, lancer dans chacun de

nos pays une nouvelle action de solidarité en faveur des pays les plus pauvres et les moins avancés. Le Gouvernement luxembourgeois, en tout cas, est décidé à accroître, d'année en année, sa contribution à la coopération au développement. Notre intention est d'atteindre l'objectif consistant à consacrer 0,7 % de notre produit national brut à l'aide publique au développement avant la fin de cette décennie. Une part substantielle de ces moyens sera mis à la disposition des différents fonds et programmes des Nations Unies. Il ne s'agit pas seulement là d'une question de solidarité et de justice sociale au niveau mondial. Il s'agit avant tout d'une politique préventive destinée à contribuer — modestement — à préparer la paix en encourageant le développement.

En troisième lieu, il s'agit de renforcer la capacité d'action des Nations Unies dans le domaine économique et social. Un tel renforcement passe par une réforme courageuse de ses structures. Au-delà des propositions du Sommet des principaux pays industrialisés qui s'est tenu à Lyon, dont je me félicite, je voudrais plaider en faveur d'une structure de coordination unique et rigoureuse des activités économiques et sociales, et surtout pour une concertation des organes et des compétences.

Dans ce contexte, je note avec intérêt la proposition faite par le vingtième Congrès de l'Internationale socialiste, qui vient de se tenir dans cette même enceinte, en faveur de la mise en place d'institutions économiques intégrées au niveau régional et international et pour la mise sur pied d'un conseil de sécurité économique de l'ONU. Quatrièmement, il s'agit de développer la coopération avec les représentants de la société civile organisée que sont les organisations non gouvernementales. La participation de celles-ci aux organisations internationales constitue, d'une certaine manière, un renforcement de la légitimité politique de ces dernières.

Les représentants de la société civile jouent désormais un rôle essentiel dans les activités du système des Nations Unies, qu'il s'agisse de la promotion des droits de l'homme et de la démocratie, de l'assistance humanitaire ou de la coopération au développement. Ils apportent une contribution précieuse non seulement aux activités opérationnelles de l'Organisation, mais aussi à sa réflexion, comme l'a démontré l'importante participation des organisations non gouvernementales à la préparation, au déroulement et au suivi des grandes conférences mondiales organisées par les Nations Unies.

Cette nouvelle dimension de nos travaux a également été mise en évidence à l'occasion du Congrès de la Fédéra-

tion mondiale des associations pour les Nations Unies qui s'est tenu, et je m'en réjouis, il y a à peine un mois à Luxembourg, à l'occasion de son cinquantième anniversaire.

La situation financière de notre organisation reste un sujet de très grande préoccupation. Depuis le mois de juillet, les liquidités dont disposait l'ONU ont été épuisées, et cette situation ne fera qu'empirer jusqu'à la fin de l'année.

Or, tout effort de réforme en profondeur du système demeurera vain tant que l'on continuera de négliger la nécessité fondamentale de lui donner une assise financière qui soit à la fois adéquate et fiable. L'ONU ne saurait exercer de façon efficace ses importantes responsabilités si elle en est réduite à devoir se préoccuper à tout moment de la façon dont elle pourra boucler ses fins de mois.

Certes, l'Organisation pourrait faire encore davantage pour maîtriser ses dépenses et améliorer son efficacité. Une plus grande attention devrait, entre autres, être accordée à la détermination du niveau de contribution de chaque État, qui devrait répondre à des critères objectifs et refléter la capacité de paiement effective de chacun. Mais la crise ne pourra être surmontée que si chaque État Membre respecte ses obligations par le paiement intégral, ponctuel et inconditionnel de ses contributions financières. J'appuie donc sans réserve les propositions faites à cet égard par l'Union européenne.

Dans le processus de réforme en cours, un aspect revêt une importance particulière. Au sein de notre organisation, le Conseil de sécurité est doté de responsabilités uniques, en tant qu'organe chargé de prévenir et de résoudre les conflits.

L'une des grandes leçons à tirer des expériences et des revers subis au cours des dernières années est que les membres du Conseil de sécurité doivent, s'ils veulent en préserver la crédibilité, se montrer résolus à faire appliquer leurs décisions, une fois qu'elles ont été prises.

La crédibilité et l'efficacité du Conseil en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales se verront renforcées quand il aura mis en place des mécanismes de prise de décisions plus ouverts, plus transparents et plus collégiaux, tout en restant en consultation étroite avec les pays qui fournissent des équipements et des contingents. Les progrès non négligeables qui ont été obtenus à cet égard dans le passé récent devraient être institutionnalisés.

Par ailleurs, la légitimité du Conseil et, sans doute, la qualité de ses décisions profiteraient également d'un rééqui-

librage de sa composition. L'élargissement du Conseil doit tenir compte de la capacité des États Membres de contribuer au maintien de la paix et à la réalisation des objectifs de l'Organisation. Un meilleur équilibre est à établir entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement.

La disparition du monde bipolaire a libéré notre planète de carcans idéologiques, politiques et militaires qui ont singulièrement entravé notre capacité d'action.

Libérés de la menace d'une confrontation planétaire et d'un holocauste nucléaire, nous nous trouvons confrontés à une série de problèmes globaux anciens et nouveaux, qu'il s'agisse du sous-développement, de la dégradation de l'environnement, de la prolifération des armes de toute sorte, du terrorisme, des conflits ethniques, du trafic des drogues, de la violence et de la criminalité sous toutes ses formes.

Le Luxembourg est convaincu que la solution à ces problèmes ne se trouve ni dans l'isolationnisme, ni dans le nationalisme, ni dans les intégrismes quels qu'ils soient. Un autre leurre consisterait à se fier au seul marché et à la seule initiative privée pour remédier à tous les maux de l'humanité.

Seule une approche basée sur la coopération, la solidarité, la tolérance et l'estime de l'autre permet d'aborder ces problèmes avec succès, aux niveaux tant régional que mondial.

Cette démarche a été celle de l'Union européenne et de ses États membres, qui ont réussi à développer en Europe une stabilité et une prospérité qu'elle n'avait jamais connues auparavant. Elle est fondée sur le concept de la démocratie et d'une économie de marché non pas sauvage mais sociale, où l'État assume pleinement ses responsabilités aux plans de la santé, de l'éducation et de la justice sociale. Ce système nécessite des ajustements permanents, mais ses principes et ses fondements ne sauraient être remis en cause. D'autres parties du monde se sont engagées, avec succès, sur la voie de la coopération et de l'intégration régionale.

Au niveau mondial, l'ONU est la seule organisation réellement universelle. Une contribution indispensable à la solution des problèmes globaux et complémentaire à l'effort régional est à trouver à notre niveau.

C'est cette responsabilité nouvelle et importante qui a été mise en évidence lors des manifestations et réunions qui ont eu lieu, partout dans le monde, pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'ONU, l'année passée. La

nécessité de mettre sur pied de nouvelles structures et de réformer l'ONU pour lui donner la capacité d'examen, d'action et de coopération requise, a été soulignée.

Nous souhaitons qu'avec une conscience plus aiguë des intérêts de l'humanité tout entière, nous, les représentants des États Membres de l'ONU, arrivions à faire preuve de la vision, du courage et de la volonté politique nécessaires pour faire de notre organisation un instrument efficace, capable de relever les défis du troisième millénaire.

Le Président par intérim : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, S. E. M. Alfred B. Nzo.

M. Nzo (Afrique du Sud) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord féliciter chaleureusement M. Razali Ismail de son élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que les compétences — que chacun lui connaît — qu'il mettra au service de l'Assemblée seront un précieux atout pour la présente session.

J'aimerais aussi féliciter M. Diogo Freitas do Amaral de l'excellent travail qu'il a accompli durant sa présidence.

Je tiens à assurer le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, que nous continuerons d'avoir confiance dans la façon dont il dirige l'Organisation.

Comme c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole devant l'Assemblée générale, j'aimerais, pour commencer, exprimer la gratitude la plus profonde du peuple et du Gouvernement de l'Afrique du Sud pour la décision prise par l'Assemblée, à sa cinquantième session, de dispenser le nouveau Gouvernement démocratique de l'Afrique du Sud du fardeau du versement au budget de l'ONU des contributions accumulées pendant une vingtaine d'années, à l'époque où le régime d'apartheid était exclu de toute participation aux travaux de l'Assemblée générale. Nous reconnaissons que cette mesure représente un sacrifice considérable pour l'ONU comme pour ses États Membres, et qu'elle est également conforme à l'engagement historique d'appuyer notre lutte pour la démocratie.

L'Afrique du Sud reste résolue à parvenir à un monde exempt de toute arme de destruction massive et à faire face à la question de la prolifération des armes classiques. Nous nous félicitons donc de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires que nous avons signé hier.

Notre appui au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires comme instrument de désarmement et de non-prolifération se fonde sur la conviction que ce Traité fait partie intégrante d'un processus qui conduira à la pleine mise en oeuvre des obligations de désarmement nucléaire prévues à l'article VI du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Un jalon important sur cette voie a été l'adoption du Traité de Pelindaba portant création de la Zone africaine exempte d'armes nucléaires. Ce Traité contribuera sensiblement aux mesures visant à parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. D'autres mesures seront encore indispensables afin de rapprocher le monde de l'objectif final de l'élimination des armes nucléaires. L'étape suivante est pour les États africains de coopérer avec les parties aux autres zones exemptes d'armes nucléaires dans les régions du Pacifique et d'Amérique latine afin de promouvoir une zone exempte d'armes nucléaires dans l'ensemble de l'hémisphère Sud. Nous sommes encouragés par l'initiative sans précédent prise par quatre États dotés d'armes nucléaires en signant les Protocoles pertinents du Traité de Pelindaba en même temps que les États africains, en avril 1996, alors que le cinquième a indiqué qu'il le signerait très prochainement. L'Afrique du Sud, comme elle l'a dit dans d'autres instances, oeuvrera également dans le but d'entamer l'an prochain des négociations à la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

L'Afrique du Sud est également favorable à la mise en place d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement. Ce comité peut déterminer et négocier les mesures indispensables qui nous permettront d'atteindre l'objectif ultime de l'élimination définitive des armes nucléaires. Nous attendons également avec impatience la ratification rapide de la Convention sur les armes chimiques par les États qui ne l'ont pas encore fait.

Il n'y a pas que la menace que constituent toutes les armes de destruction massive et leurs vecteurs qui préoccupe gravement mon gouvernement mais également l'accumulation d'armements classiques au-delà d'un niveau pouvant être considéré comme légitime aux fins de la légitime défense. Les armes classiques sont en fait à l'origine de la plupart des morts et des souffrances causées à de millions de personnes dans les conflits qui sévissent aujourd'hui dans le monde.

Mon gouvernement voudrait donc encourager tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à appuyer le Registre des armes classiques des Nations Unies

et à y participer, et à prêter un appui actif à la résolution 50/70 B de l'Assemblée générale sur les armes de petit calibre et à son Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'aider le Secrétaire général à préparer un rapport sur les armes de petit calibre. Nous voudrions également encourager les États Membres à appuyer les efforts mondiaux visant à assurer l'élimination des mines terrestres antipersonnel. Afin d'atténuer les souffrances causées par les mines terrestres, mon gouvernement est résolu à renforcer la coopération internationale. En tant que pays disposant de techniques de déminage perfectionnées, nous sommes heureux d'apporter une modeste contribution aux efforts nationaux destinés à neutraliser les mines terrestres.

L'Afrique du Sud continuera de coopérer dans les diverses instances internationales qui se consacrent à la non-prolifération des techniques et équipements susceptibles de servir à mettre au point des armes de destruction massive et à décourager toute accumulation déstabilisatrice d'armes classiques.

L'expérience douloureuse que nous avons vécue sous la tyrannie de l'apartheid nous a imposé le devoir de placer au premier plan la promotion des droits de l'homme. À cet égard, notre Constitution contient une Déclaration des droits immuable et pleinement exécutoire. En outre, des projets sont en cours pour mettre en place un bureau pour la condition de la femme pour créer un mécanisme de contrôle au sein du Gouvernement chargé de s'assurer que l'optique sexospécifique est intégrée à tous les programmes et politiques financés par des fonds publics. Le Gouvernement sud-africain considère comme prioritaire de contribuer aux efforts de la communauté internationale pour lutter contre les violations des droits de l'homme.

En Afrique du Sud, et dans l'ensemble de la région, les processus de démocratisation ont dégagé toute une série de ressources humaines et politiques productives. Cela a contribué de nombreuses façons à la paix, la sécurité et la stabilité de notre région.

Notre vision pour l'Afrique australe est un degré le plus élevé possible de coopération économique, d'assistance mutuelle et de planification commune d'initiatives régionales de développement conduisant à la pleine intégration économique.

Les conflits civils ont ravagé de nombreuses parties de l'Afrique. Nous nous félicitons de l'évolution positive des événements au Rwanda et en Sierra Leone. Cependant, de graves conflits persistent au Libéria, au Burundi et en Somalie. Le Gouvernement sud-africain est résolu à jouer

un rôle actif dans les efforts déployés par la communauté internationale pour aider le peuple burundais à parvenir à une paix durable et à la réconciliation nationale. Le Président Mandela a récemment nommé un représentant spécial pour le Burundi, chargé de trouver une solution viable, en coordination étroite avec d'autres représentants spéciaux et avec des pays de la région. Ces efforts doivent être complétés par une coopération étroite entre l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes également encouragés par les progrès, même s'ils restent timides, réalisés en faveur de la paix en Angola. Les représentants des pays membres réunis ici conviendront que le peuple de l'Angola mérite enfin la paix en tant que moyen — ou, de préférence, en tant qu'élément important — lui permettant de s'engager sur la voie d'un développement économique durable et du progrès social. Notre gouvernement salue les efforts entrepris par les Nations Unies, et en particulier ceux du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Angola, M. Alioune Blondin Beye, qui avec infiniment de patience et de dévouement a guidé le processus de paix en Angola jusqu'à l'étape où il se trouve aujourd'hui. Nous devons au peuple de l'Angola de faire en sorte que ce processus aboutisse à sa fin logique.

Par le biais du mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) les États membres de l'OUA se sont collectivement engagés à restaurer la paix et la sécurité sur notre continent. Appuyant le mécanisme de l'OUA, nous sommes heureux de constater que la Communauté de développement de l'Afrique australe a récemment créé un organe consacré à la politique, à la défense et à la sécurité. Ces efforts traduisent l'intérêt tout particulier que l'Afrique porte aux questions de diplomatie préventive et de règlement des conflits.

L'Afrique du Sud se félicite de l'esprit de dialogue et de réalisme qui a commencé à caractériser les relations entre Israël et la Palestine, et nous espérons que cette évolution positive fera oublier progressivement les siècles de conflits qu'a connus le Moyen-Orient. Cet espoir a encore été renforcé par la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie conclus à Oslo. Mon gouvernement est toutefois préoccupé par les derniers événements survenus au Moyen-Orient, qui risquent d'inverser et de mettre en danger le processus de paix. Nous prions donc instamment tous ceux qui jouent un rôle au Moyen-Orient de se montrer à la hauteur de la situation et, dans un esprit de réconciliation, de s'acheminer vers une paix durable dans la région.

Nous sommes gravement préoccupés par le fait que des pays, en particulier parmi les moins avancés de l'Afrique, sont tenus à l'écart du processus de mondialisation et de libéralisation. À ce titre, on devrait se pencher davantage sur la nécessité d'examiner le fardeau de la dette extérieure des pays les moins avancés, en particulier en Afrique. Les problèmes liés au fardeau de la dette et au service de la dette persistent et contrarient le rythme grâce auquel le continent pourrait sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

Nous nous félicitons par conséquent de l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et nous reconnaissons l'importance que revêt l'initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique ainsi que la nécessité d'étayer son succès par les ressources appropriées et adéquates.

À cet égard, nous nous félicitons également du fait que 1996 a été proclamée Année internationale pour l'élimination de la pauvreté. Nous espérons que la communauté internationale atteindra cet objectif en identifiant clairement les défis auxquels elle doit faire face.

Nous saluons le Sommet mondial de l'alimentation, qui aura lieu à Rome en novembre 1996 et qui offrira à la communauté internationale la possibilité de donner la preuve de sa volonté de faire en sorte que les stratégies pour l'élimination de la pauvreté soient pleinement intégrées dans toutes les initiatives du système des Nations Unies.

Mon gouvernement est encouragé par le résultat obtenu à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (HABITAT II). Les résultats de la Conférence traduisent le fait que la communauté internationale s'est efforcée de collaborer afin d'élaborer un consensus sur la nécessité essentielle d'accorder à toutes les populations un droit au logement et une infrastructure adéquate. Le maintien de l'appui aux initiatives prises aux niveaux national et international en vue de réaliser et de mettre en oeuvre le suivi d'HABITAT II devrait maintenant recevoir une attention prioritaire.

Cela a été un honneur pour l'Afrique du Sud d'accueillir la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en avril 1996. Mon gouvernement estime que les bases solides jetées à la coopération par la Conférence et l'appel au partenariat pour favoriser la croissance et le développement que l'on trouve dans la Déclaration de Midrand doivent être mis en oeuvre par l'Assemblée générale et d'autres instances. L'Afrique du Sud tient vivement à ce que le cadre

adopté à Midrand pour la réforme de la CNUCED se traduise pour le monde en développement par un instrument effectif.

L'Afrique du Sud souhaite également souligner l'importance fondamentale que revêt la coopération internationale dans le domaine de l'écologie et du développement. Un engagement politique durable se fondant sur un partenariat mondial reste un moyen essentiel pour poursuivre les efforts de coopération internationale. C'est pourquoi nous estimons que la session extraordinaire de 1997 de l'Assemblée générale offrira une très bonne occasion de réaffirmer les principes et objectifs d'Action 21 qui figurent dans la Déclaration de Rio.

L'Afrique du Sud, pays qui a un long littoral, s'intéresse particulièrement aux questions relatives au droit de la mer. Nous sommes donc heureux que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et son accord de mise en oeuvre soient entrés en vigueur et que l'Autorité internationale des fonds marins et les structures connexes, auxquelles l'Afrique du Sud s'enorgueillit d'être membre, aient été mises en place.

Dans ma déclaration à l'Assemblée générale au cours de la cinquantième session, j'ai exprimé l'espoir sincère que des progrès sensibles pourront être réalisés dans la création d'une cour criminelle internationale. Il est par conséquent encourageant de voir que la Commission préparatoire pour la création de la Cour criminelle internationale, qui avait été établie à la cinquantième session, a fait beaucoup de progrès pour mener cette idée à bien. Il est nécessaire maintenant de faire avancer ce processus en organisant une conférence diplomatique le plus rapidement possible où le statut de la cour envisagée pourra être définitivement mis au point.

Il est largement reconnu que les changements favorables intervenus dans le climat international sont propices à la réforme et à la modernisation des Nations Unies afin de préparer l'Organisation à relever efficacement les défis du XXIe siècle.

Je voudrais vous rappeler que lors de l'allocution qu'il a faite le 23 octobre 1995 à la réunion commémorative extraordinaire de l'Assemblée générale, le Président Mandela a déclaré :

«En effet, l'ONU doit réévaluer son rôle, redéfinir son image et refondre ses structures. Elle devrait véritablement refléter la diversité de notre univers et assurer l'équité entre les nations dans l'exercice du pouvoir à l'intérieur du système des relations interna-

tionales en général, et du Conseil de sécurité en particulier.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Séances plénières, 37e séance, p. 6*)

À cet égard, ma délégation tient à dire combien elle est déçue par la lenteur des progrès accomplis et par les délibérations sans fin du Groupe de travail sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et sur d'autres questions relatives au Conseil de sécurité. À ce propos, nous appuyons la recommandation, qui figure dans le rapport du Groupe de travail, tendant à ce que le Groupe poursuive ses travaux. Nous voudrions aussi prier les États Membres de faire preuve de souplesse et d'esprit de compromis dans leurs futures délibérations et de faire montre de la volonté politique indispensable pour arriver à un accord.

Dans la déclaration que les chefs d'État ou de gouvernement ont adoptée à l'occasion du cinquantième anniversaire des Nations Unies, le 24 octobre 1995, on peut lire :

«Pour pouvoir accomplir son travail efficacement, l'Organisation des Nations Unies doit disposer de ressources suffisantes. Les États Membres doivent s'acquitter intégralement et ponctuellement de leur obligation de subvenir aux dépenses de l'Organisation, conformément à la répartition décidée par l'Assemblée générale. Cette répartition doit être arrêtée sur la base de critères rencontrant l'assentiment des États Membres et considérés par ceux-ci comme équitables.» (*A/50/48, par. 15*)

Ma délégation a pris note que le Groupe de travail sur la situation financière de l'Organisation avait réussi à mettre en lumière les problèmes auxquels l'Organisation est confrontée, et elle demande instamment à tous les États Membres de verser dès que possible ce qui est légalement dû afin que nous puissions consacrer notre énergie à la solution des vrais problèmes auxquels le monde doit aujourd'hui faire face. Tandis que nous nous apprêtons à entrer dans le XXIe siècle, employons-nous, ensemble, à redéfinir le rôle des Nations Unies et leur forme, afin que cette institution soit mieux à même de remplir son importante tâche : promouvoir la paix et le développement dans le monde.

Allocution de M. Basdeo Panday, Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago.

M. Basdeo Panday, Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Basdeo Panday, Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Panday (Trinité-et-Tobago) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation de Trinité-et-Tobago, j'ai le grand honneur d'adresser mes plus chaleureuses félicitations à M. Ismail Razali pour son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale.

Au moment où les Nations Unies entament leur deuxième demi-siècle et où la communauté internationale tente de renouveler et de refaçonner l'Organisation afin de lui permettre de relever les défis du prochain millénaire, la délégation de Trinité-et-Tobago est particulièrement heureuse de voir que les rênes de l'Assemblée générale sont aux mains d'un dirigeant et d'un ami de l'envergure de M. Razali.

Ma délégation souhaite également exprimer ses remerciements à son prédécesseur, S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, du Portugal, pour la compétence avec laquelle il a présidé la cinquantième session historique de l'Assemblée générale.

Aujourd'hui plus que jamais, nous vivons à une époque planétaire, une époque aux possibilités et aux occasions innombrables grâce aux progrès de la technique, à la révolution de l'information et à la mondialisation. Mais c'est aussi une époque lourde de dangers, caractérisée par une foule de problèmes complexes dont nous n'avons pas encore pleinement saisi la portée ou à propos desquels nous ne sommes toujours pas arrivés à un terrain d'entente.

À notre époque de globalisation et de fragmentation, les structures nationales et internationales traditionnelles sont de plus en plus inappropriées pour faire face aux réalités actuelles. Pour faire face avec efficacité aux forces mondiales qui, invariablement, sont de nature transnationale, les États-nations sont de plus en plus souvent obligés de trouver un moyen acceptable de renoncer à des parcelles de leur souveraineté dans le cadre d'arrangements régionaux et multilatéraux.

La transformation radicale des relations internationales fait que de plus en plus le concept de sécurité internationale s'écarte de la position bipolaire — soucieuse essentiellement de la sécurité militaire — pour adopter celle qui confère un rôle central au développement durable et au bien-être de la

personne. Sur la scène internationale, les acteurs principaux ne sont plus seulement les États-nations; il y a aussi les agents économiques au rayon d'action mondial et les organisations non gouvernementales, dont l'influence internationale croît.

Et pourtant, ces forces puissantes, qui nous rapprochent de façon inexorable, sont aussi celles qui nous éloignent les uns des autres, engendrant la fragmentation, ranimant des conflits ancestraux et menaçant comme jamais auparavant de marginaliser et de laisser à la traîne de la marche vers le progrès de vastes secteurs de l'humanité. La crainte de s'intégrer et de s'engager porte certains des pays les plus puissants et les plus industrialisés à adopter une attitude nombriliste et à devenir plus isolationnistes et plus protectionnistes. En outre, les problèmes que posent la pauvreté persistante, le chômage croissant, le fardeau de la dette, le déclin des niveaux de l'aide publique au développement, la dégradation de l'environnement, la toxicomanie, le trafic des stupéfiants, la criminalité, le terrorisme et la désintégration sociale se sont conjugués pour devenir une série de redoutables défis qui, si on ne parvient pas à les relever, risquent de nous submerger et de marginaliser davantage les plus vulnérables et les plus désavantagés d'entre nous.

Dans ce nouvel environnement mondial, nous nous trouvons à un carrefour crucial et, à bien des égards, les décisions que doit prendre la communauté internationale à l'aube du XXI^e siècle ne sont pas moins importantes que celles auxquelles nous étions confrontés à la fin de la guerre qui devait mettre fin à toutes les guerres.

Dans cette société mondiale en évolution, les choix sont clairs. Allons-nous laisser le monde glisser vers la dangereuse anarchie des sphères d'influence et de l'affrontement effréné? Allons-nous nous engager dans une plus grande coopération au nom de l'action de bon voisinage à l'échelle mondiale? Permettrons-nous aux conflits et au nettoyage ethniques de se poursuivre? Ou résisterons-nous à ces instincts primitifs en mettant au point des mécanismes capables d'empêcher la répétition de ces phénomènes, où qu'ils se produisent?

Allons-nous saisir la nouvelle occasion de prospérité mondiale, ou alors allons-nous permettre à nos ennemis communs dans le monde de nous neutraliser? Allons-nous participer à la solution de la crise du multilatéralisme et donner au monde du XXI^e siècle une Organisation des Nations Unies réformée, fidèle aux idéaux des pères fondateurs, ou allons-nous nous tourner de plus en plus vers l'unilatéralisme, en cherchant à utiliser les Nations Unies pour nos propres intérêts égoïstes? Finalement, allons-nous

donner au monde un nouvel ordre mondial, fidèle à la lettre et à l'esprit de la Déclaration du cinquantième anniversaire, et fondé sur l'ordre du jour du développement durable des récentes conférences mondiales, ou allons-nous construire un monde composé de deux sociétés, l'une de plus en plus riche et l'autre de plus en plus pauvre?

Nous ne devons pas craindre les défis. La Trinité-et-Tobago, en tant que petit État insulaire en développement, avec toute la vulnérabilité et toute la fragilité concomitantes, s'est lancée dans une stratégie de développement dynamique et ouverte sur l'extérieur. Cette stratégie tient compte du besoin d'optimiser notre aptitude à participer à une économie mondiale qui est de plus en plus basée sur la connaissance, féroce concurrentielle et instable. Notre stratégie de développement a pour objectif fondamental une croissance économique élargie, accompagnée d'équité sociale. Elle met un accent particulier sur le commerce, l'investissement, le tourisme, l'agriculture, les services et l'environnement et cherche, par un processus politique d'intégration et d'autonomisation, à mobiliser toutes nos ressources humaines dans la tâche de construction d'une démocratie durable.

En novembre 1995, le nouveau Gouvernement de la Trinité-et-Tobago, que j'ai l'honneur de diriger, a pris le pouvoir suite au verdict des urnes. La passation de pouvoir pacifique et démocratique qui a eu lieu alors témoigne amplement de la maturité politique de nos habitants et de la stabilité politique dont la Trinité-et-Tobago et les Caraïbes ont la chance de jouir.

Toutefois, dans toute démocratie, il faut rester éternellement vigilant, constamment s'efforcer de renforcer la tradition démocratique et le processus démocratique. C'est dans ce contexte que j'ai cherché à créer un gouvernement d'unité nationale, attaché à la création d'un partenariat à tous les niveaux. Un accent particulier a été mis sur la délégation de pouvoirs des autorités centrales vers les autorités locales afin de faciliter une plus grande participation au processus démocratique. Une commission multipartite nationale, comprenant des représentants des travailleurs, des entreprises, du Gouvernement, des organisations non gouvernementales et de l'organisation interreligieuse, a été mise sur pied avec pour tâche d'élaborer un plan d'action complet pour nous mener au XXI^e siècle. Le but de cette mesure et d'autres est d'édifier une société vraiment participative, responsabilisant toute la population.

Dans le domaine social, nous avons cherché à créer un pacte social viable entre les entreprises, les travailleurs et le Gouvernement, fondé sur la consultation, le partenariat et le consensus, de façon à assurer la stabilité, la confiance et la

transparence dans les relations industrielles. Nous avons aussi, dans le cadre de nos programmes sociaux, cherché à mettre un accent particulier sur les défavorisés et les démunis, afin de leur offrir le soutien, la formation et les compétences nécessaires pour assurer leur participation effective à notre société. À cet égard, une unité de gestion du changement en vue de l'élimination de la pauvreté et l'instauration de l'équité a été créée sous la responsabilité d'un Ministre d'État. L'Unité est chargée d'élaborer une approche intégrée, multisectorielle et soutenue de l'élimination de la pauvreté et d'assurer sa mise en oeuvre dans tous les aspects des politiques économiques et sociales du Gouvernement. Pour compléter cette unité, le 24 octobre 1996 — le Jour des Nations Unies — le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago va créer un conseil national de développement social pour mobiliser l'action nationale en faveur des sans-abri et des pauvres. Cette approche novatrice en faveur de l'élimination de la pauvreté est mise en oeuvre en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, qui a fourni un appui opportun en cette Année internationale pour l'élimination de la pauvreté. Conformément à l'esprit de Beijing et à la Plate-forme d'action de la Conférence de Beijing, un programme politique et législatif énergique est en cours d'élaboration et mis en oeuvre par le biais d'un processus consultatif, l'objectif étant d'optimiser le rôle des femmes en tant que partenaires égales dans le processus du développement.

Dans le domaine de l'environnement, un cadre législatif et politique complet a été mis en place pour répondre aux exigences du développement durable. Ce nouveau régime environnemental permettra de donner un caractère écologique aux opérations du Gouvernement, tout en engageant simultanément le public et l'industrie dans un partenariat de gestion, de protection et de conservation responsable de l'environnement.

Le programme économique de la Trinité-et-Tobago accorde la priorité au commerce, le secteur privé étant le moteur de la croissance économique. Certains des éléments essentiels de la stratégie sont la capacité d'attirer les flux d'investissement privé, de créer un meilleur accès au marché et la mise en oeuvre d'une politique industrielle adaptée. Ceci est en train d'être réalisé par le biais d'une politique macro-économique saine et stable, soutenue par une orientation fiscale et monétaire prudente et disciplinée et par la mise en place d'un cadre juridique institutionnel propice aux investissements.

À la Trinité-et-Tobago, nous ne nous faisons pas d'illusions. Tous nos efforts nationaux seront vains si nous ne disposons pas d'un environnement régional et internatio-

nal propice, ainsi que d'un accès à un régime commercial international équitable, ouvert et non discriminatoire. L'intégration régionale a toujours été une composante fondamentale de la stratégie de développement de la Trinité-et-Tobago. À cet effet, notre république a établi des alliances stratégiques à travers la Communauté des Caraïbes, le Groupe de Rio et, plus récemment, l'Association des États des Caraïbes, composée d'un plus grand nombre de pays des Caraïbes. Nous continuons de participer activement aux efforts visant à renforcer et à élargir le processus d'intégration dans la région grâce à des initiatives dont nous espérons qu'elles aboutiront à l'établissement de relations officielles avec le Marché commun d'Amérique centrale, le Pacte andin et le Marché commun du Cône Sud. Notre vision de l'avenir est la création d'une zone unique de libre-échange dans l'hémisphère occidental.

Pour les petits États comme la Trinité-et-Tobago, il faut absolument assurer une meilleure intégration et une plus grande coopération au niveau régional, pour réduire les effets négatifs et pervers de la mondialisation, tout en jetant les bases de notre capacité accrue de naviguer dans les eaux tumultueuses de l'économie mondiale en expansion.

Le régionalisme est une priorité cruciale mais, dans le monde d'aujourd'hui, il faut le concevoir comme un complément naturel et essentiel d'une plus large coopération internationale renforcée. Les maux communs du XXIe siècle exigeront une approche commune, un engagement commun. Je ne puis penser à aucune autre organisation qui soit aussi bien placée que l'ONU pour encourager la prise de conscience mondiale, susciter la compréhension nécessaire, créer les partenariats mutuels et organiser l'effort coopératif planétaire.

Dans le domaine du développement durable, la série ininterrompue de conférences mondiales, de Rio à Istanbul, ont mis sur pied un ordre du jour mondial, un canevas de développement pour le XXIe siècle. Pourtant, comme l'ont montré les discussions sur l'Agenda pour le développement, nous sommes en présence d'une crise de l'engagement à fournir les ressources nécessaires, qui se manifeste en particulier dans les pays développés. La lassitude des donateurs et une baisse de l'aide publique au développement risquent d'enlever tout sens à la compréhension mondiale, au consensus et aux Programmes d'action élaborés dans le respect des grandes questions et problèmes de l'heure.

Cette attitude négative nous expose tous au danger, car elle menace de condamner environ un cinquième de la population mondiale, qui vit dans la pauvreté, à un désespoir perpétuel. Mais plus encore, elle ignore le fait que l'écart entre les nantis et les démunis continue de croître bien que le volume du commerce mondial ne cesse d'augmenter. Elle

oublie le message inhérent aux problèmes communs de notre temps : à savoir, que cela nous plaise ou pas, nos progrès, et de plus en plus notre sécurité, sont liés à ceux de nos voisins, quels que soient leur niveau de pauvreté ou leur éloignement. Enfin, elle ignore le fait généralement reconnu, à savoir que l'action préventive nécessaire pour traiter des causes profondes d'un conflit est moins coûteuse et plus efficace que l'action qui vise à le régler.

Trinité-et-Tobago attache également la plus haute priorité à la lutte menée contre la toxicomanie et le trafic des drogues. Nous avons intensifié nos activités de coordination au niveau national et avons systématiquement mis en place des mécanismes de coopération avec d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi qu'avec d'autres États dont la participation est essentielle au succès des efforts fait au plan régional et national. Nous croyons que la violence, la corruption et le désespoir humain qui résultent de cette menace pour les sociétés partout dans le monde, ne laissent aucun doute quant à la nécessité impérieuse pour l'ONU d'accorder une attention prioritaire à cette question. Trinité-et-Tobago appuie donc pleinement la convocation en 1997 d'une conférence internationale sur ce sujet. Ma délégation souhaite saluer en particulier le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour la contribution importante qu'il a apportée à la campagne multidimensionnelle contre l'abus des drogues et leur trafic illicite, qui est menée dans notre république et dans la région plus vaste de l'Amérique latine et des Caraïbes. Nous exhortons le Programme de contrôle des drogues à poursuivre une approche équilibrée et globale de cette campagne mondiale, en s'efforçant de traiter de la même façon les problèmes de la demande, de la fabrication et du trafic des drogues.

Dans le domaine du droit international, il y a eu au cours des dernières décennies plusieurs nouveaux accords conclus dans pratiquement tous les secteurs de l'activité humaine. Trinité-et-Tobago est encouragée par les progrès que l'Assemblée générale a faits pendant la cinquantième session en vue de la création d'une cour criminelle internationale. Nous attendons avec intérêt le moment où il sera recommandé à l'Assemblée générale d'achever ces travaux à sa présente session afin de parvenir à la tenue en 1998 d'une conférence diplomatique aux fins d'adopter le statut et de créer la cour. La communauté internationale a la responsabilité de créer cette institution mondiale en la dotant de la juridiction globale et de l'autorité nécessaire pour en faire un organe efficace et impartial, avec la participation la plus large possible des États de toutes les régions géographiques. Par ailleurs, Trinité-et-Tobago appuie pleinement les activités des Tribunaux internationaux pour les territoires de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda.

Dans le domaine du désarmement nucléaire, la communauté internationale, l'année dernière, a prorogé indéfiniment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et, au début du mois, l'Assemblée générale a adopté le Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Ces deux événements positifs ont servi à promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Toutefois, la communauté internationale doit maintenant centrer son attention sur le consensus émergent, à savoir que toutes les explosions nucléaires doivent être interdites.

Une préoccupation relative à l'environnement à laquelle Trinité-et-Tobago, les Caraïbes et l'Alliance des petits États insulaires attachent la plus grande importance est celle de livraisons de combustible nucléaire irradié, de plutonium et de déchets hautement radioactifs. L'année dernière, à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, Trinité-et-Tobago et l'Alliance des petits États insulaires, ont été en mesure, à la suite de négociations longues et intenses, de parvenir à un accord sur un libellé particulier tenant compte des préoccupations des petits États insulaires en développement et des autres États côtiers sur cette question.

Les considérations qui nous ont amenés à poursuivre cette initiative demeurent valables aujourd'hui. Ces expéditions continuent d'avoir lieu, malgré les effets catastrophiques qu'elles pourraient avoir sur les petits États insulaires en développement, dont les économies fragiles et vulnérables dépendent très largement de leurs ressources marines et côtières, et qui ne possèdent ni les ressources ni la capacité leur permettant de faire face à d'éventuels accidents de cette nature. Trinité-et-Tobago souhaite par conséquent redire combien cette question la préoccupe et exhorte les pays qui procèdent à ces expéditions de respecter les souhaits des petits États insulaires en développement et des autres États situés sur leur route, qui ont demandé que l'on y mette fin dans leurs eaux territoriales et archipélagiques, ainsi que dans leurs zones économiques exclusives.

Les notions de responsabilités partagées et d'action collective sont la raison d'être du système des Nations Unies. Alors que nous nous préparons à relever les nouveaux défis du XXIe siècle, ces notions revêtent une pertinence cruciale. Trinité-et-Tobago est convaincue que l'ONU a la capacité de concilier ces forces opposées que sont la mondialisation et la fragmentation, et ce, dans l'intérêt de tous. L'ONU a également la force et la légitimité nécessaires devant lui permettre de transformer les craintes et les dangers qui président à la nouvelle ère en un partenariat mondial de coopération et de solidarité. Trinité-et-Tobago s'engage à oeuvrer avec les autres pays pour exploiter ce potentiel et relever les défis auxquels l'Organisation et la

communauté internationale sont confrontées alors que nous approchons du nouveau millénaire.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Basdeo Panday, Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général à cette séance.

Un représentant a demandé à prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse. Je rappelle aux représentants que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Hasan (Iraq) (*interprétation de l'arabe*) : Dans l'allocution du Ministre des affaires étrangères du Luxembourg une allusion erronée à la situation qui règne dans mon pays a été faite, laquelle doit être relevée.

Tout d'abord, le Ministre des affaires étrangères du Luxembourg a condamné ce qu'il a appelé la dernière attaque du Gouvernement iraquien contre la population kurde. Il semble que le Ministre des affaires étrangères ne connaît pas les faits ou souhaite les ignorer. Afin de mettre les choses au point, voilà ce qui s'est passé dans le nord de l'Iraq : un groupe armé appuyé par un État voisin a essayé d'établir un bastion pour ledit État dans notre territoire. Les Kurdes nationaux irakiens ont résisté et ont demandé l'aide du gouvernement central. Nous avons expulsé les saboteurs et les terroristes de notre territoire. La stabilité a été maintenant restaurée dans la région septentrionale, après plus de cinq ans de luttes internes.

Le Ministre luxembourgeois pourrait-il nous expliquer comment, du point de vue du droit international, il serait possible de condamner un mouvement de troupes d'un État à l'intérieur de son territoire aux fins d'y rétablir l'ordre et d'en expulser des agresseurs et des terroristes?

Deuxièmement, le Ministre luxembourgeois disait qu'il avait demandé

(l'orateur poursuit en français)

«un retrait complet des troupes irakiennes et que soit respectée l'intégrité territoriale de l'Iraq.» (*Documents*)

officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Séances plénières, 9e séance, p. 15)

(l'orateur poursuit en arabe)

Nous n'avons jamais entendu une logique aussi contradictoire : demander un retrait complet des troupes de son propre territoire et demander que l'intégrité territoriale de cet État soit respectée. Nous laissons le soin aux délégations de mesurer cette contradiction. Si le Ministre luxembourgeois tient vraiment à l'unité territoriale de l'Iraq, comme il le prétend, cela signifie qu'il s'oppose à l'ingérence étrangère dans les affaires de l'Iraq et aux zones de non-survol imposées par les États-Unis dans les parties nord et sud de l'Iraq, en contrevenant ainsi au droit international, à la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux résolutions du Conseil de sécurité.

Enfin, le Ministre du Luxembourg a également dit qu'il espérait que le principe «nourriture contre pétrole» serait appliqué sans retard. Bien que nous nous félicitions de cette invitation, nous voulions espérer que ladite invitation s'adresserait précisément à ceux qui retardent l'application de ce principe à des fins électorales, et là nous voulons parler des États-Unis d'Amérique.

La séance est levée à 17 h 40.